



Inventaire ornithologique des landes de la Hague

Rapport final

(Manche)

T. Démarest

Étude réalisée par le
Groupe Ornithologique Normand
Université 14032 Caen Cedex

à la demande du
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

Décembre 1996

<u>SOMMAIRE</u>	2
<u>1. Introduction</u>	3
<u>2. Méthodes d'étude</u>	3
2.1 la méthode des points STOC	3
2.2 cantonnement des oiseaux nicheurs	3
2.3 fiches de recensement et cartographie	4
<u>3. Description des sites</u>	4
3.1 Biville : lande Monsieur, Cotel de la Quèves	4
3.2 Nez de Jobourg - Anse des Moulinets	4
3.3 Vauville, Grande Vallée	5
3.4 Vauville, Les Pierres Pouquelées	5
3.5 Éculleville : falaise du Mur Blancs	5
3.6 Les autres sites prospectés	5
<u>4. Analyse des données</u>	6
4.1 Généralités	6
4.2 Les oiseaux inféodés aux landes	7
Le busard-Saint-Martin	7
Le busard cendré	7
Le courlis cendré	7
L'engoulevent d'Europe	8
La fauvette pitchou	8
Le merle à plastron	9
4.3 Les autres données ornithologiques	9
Le faucon hobereau	9
La bécasse des bois	9
Le grand corbeau	9
La pie grièche-écorcheur	10
Le traquet motteux	10
4.4 Analyse des points STOC	10
Généralités	10
Étude comparative des données	11
<u>5. Intérêt ornithologique de chaque type de lande et évolution des milieux</u>	12
5.1 Les landes à ajoncs	12
5.2 Les landes mixtes à ajoncs et bruyères	12
5.3 Les landes mixtes à ajoncs et fougères	12
5.4 Les landes à bruyères	13
5.5 Les landes à fougères	13
5.6 Conclusions	14
<u>6. Propositions de gestion</u>	14
6.1 Gestion spécifique aux oiseaux inféodés aux landes	14
6.2 Les modes de gestion utilisables	16
Le feu	16
La coupe	17
Le pâturage	17
<u>7. Conclusion</u>	17
<u>Annexes</u>	18

1. Introduction

De Siouville-Hague, au sud, à la pointe de la Hague au nord, sur une bande de cinq kilomètres de large, parallèle à la mer, s'étendent divers types de landes (fougères, ajoncs, bruyères).

Cette étude, menée par le Groupe Ornithologique Normand (GONm) à la demande du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CEL), vise à recenser les oiseaux présents et à déterminer leurs effectifs respectifs afin de délimiter les secteurs présentant un intérêt patrimonial important.

Afin de recenser l'avifaune, sédentaire ou non, des landes de la Hague, l'étude s'est basée sur les méthodes des points d'écoute et du cantonnement des oiseaux nicheurs.

Couvrant une surface supérieure à 3000 hectares, il n'était pas possible de prospecter l'ensemble des landes, ce qui nous a conduit dans un premier temps à déterminer des sites caractéristiques. Les secteurs d'étude ont été choisis en fonction de deux critères essentiels : les données ornithologiques anciennes et la structure de la végétation.

Les données ornithologiques accumulées depuis plusieurs années par le GONm ont permis dans un premier temps de dresser un bilan des connaissances sur les landes et dans un deuxième temps de comparer avec les données recueillies au cours de l'étude afin de mieux comprendre l'évolution des populations d'oiseaux et donc des milieux qui les accueillent. La structure de la végétation a, quant à elle, permis de définir les types de landes présents dans la Hague et donc d'orienter les recherches sur des milieux très différents pour évaluer au mieux les secteurs intéressants et proposer des méthodes de gestion favorables à l'avifaune.

2. Méthodes d'étude

2.1 la méthode des points STOC

Elle est utilisée en particulier pour les passereaux afin de déterminer la densité relative de chacune des espèces présentes, exceptions faites des espèces très localisées. Elle consiste en la mise en place de points d'écoute fixes sur des secteurs définis à l'avance.

La méthode originellement destinée à recenser les oiseaux nicheurs est utilisée ici de façon extensive et la durée de chaque point d'écoute, initialement de 5 minutes, a été augmentée à 15 minutes environ.

Au total, 18 points d'écoute ont été réalisés sur 5 sites différents (cf. carte de localisation des points STOC, annexe 1).

Sur certains sites, la méthode des points STOC n'a pas été utilisée, et seul un recensement des espèces patrimoniales a été mené. Dans ce cas, le but était de quantifier les effectifs de l'espèce citée sur la plus grande partie des landes et d'établir une corrélation avec le type de milieu utilisé.

2.2 cantonnement des oiseaux nicheurs

Ce suivi a été réalisé aussi bien pour les plus grandes espèces (engoulevent d'Europe, rapaces, courlis cendré...) que pour certains passereaux strictement inféodés aux landes (fauvette pitchou en particulier). Il a pour but de dénombrer les principales espèces nicheuses caractéristiques des landes et de déterminer les sites précis de nidification. Dans ce but, des sorties diurnes et nocturnes ont été effectuées.

2.3 fiches de recensement et cartographie

La fiche de recensement n°1 (cf. annexe 2) est utilisée pour noter sur chacun des cinq sites suivis les espèces patrimoniales ou présentant un intérêt particulier au niveau des landes de la Hague.

La fiche n°2 (cf. annexe 3) est celle utilisée pour les points STOC et concerne les 18 points suivis au cours de l'étude.

Pour trois espèces (engoulevent d'Europe, courlis cendré et fauvette pitchou), une cartographie (cf. carte, annexe 1) des couples nicheurs a été réalisée afin de suivre, le cas échéant, l'évolution des populations au cours du temps.

3. Description des sites

Lors de la prospection, 5 types de lande ont été déterminées en fonction de l'espèce végétale dominante. Des lettres ont été attribuées à chacun d'eux afin de faciliter la lecture des tableaux de synthèse. Il s'agit de :

- A : lande à ajoncs dominants
- B : lande à Bruyères dominantes
- C : lande à fougères dominantes
- D : lande mixte à ajoncs et fougères
- E : lande mixte à ajoncs et bruyères

3.1 Biville : lande Monsieur, Coutil de la Quèves

Description générale : Il s'agit d'une vallée humide entourée de lande à ajoncs et à fougères et de quelques prairies pâturées. Cette vallée d'axe nord-est sud-est débouche sur les dunes de Biville. L'altitude de la zone d'étude varie de 125 à 80 mètres.

Les points d'écoute : trois points ont été réalisés dans cette vallée dont deux sur la lande Monsieur et un sur le Coutil de la Quèves. Le point 1 correspond à une lande à ajoncs avec quelques fougères (A), le point 2 par contre ne comporte que de l'ajonc d'Europe (A) et le point 3 est caractérisé par une lande mixte à ajoncs et fougères aigle (D).

3.2 Nez de Jobourg - Anse des Moulinets

Description générale : tout le secteur (un peu plus de 3 km) est constitué d'une falaise littorale abrupte très découpées. Son exposition sud, sud-ouest implique des conditions de vie difficiles tant pour la flore que pour la faune. La végétation en bas de pente est constituée de pelouses aérohalines rases, avec de nombreux affleurements rocheux. Puis, une lande à ajonc d'Europe ou à bruyères domine ensuite avant de laisser la place à des prairies essentiellement pâturées en haut de pente. Plusieurs petites vallées humides (*Ratournettes, Moncanval, Margot...*) permettent à une végétation plus hygrophile de s'installer, et offrent une diversité paysagère intéressante. L'altitude maximale moyenne est d'une centaine de mètres avec un maximum de 127 mètres au niveau du nez de Jobourg. De nombreux pics rocheux et abruptes sont aussi présents.

Les points d'écoute : ils ont été choisis afin de respecter un minimum de 250 mètres entre chaque point et de noter uniquement les contacts d'individus différents. Sur cette portion de côte, six points ont été réalisés (points 4 à 9) le long du chemin des douaniers. Le plus souvent, au dessus du chemin, il s'agit d'ajoncs et le bas de pente est plutôt recouvert de bruyères et de quelques plantes basses. Le point 4 comporte essentiellement de l'ajonc (A), le point 5, placé plus bas, est situé sur une lande mixte à ajoncs et bruyères (E), au niveau des points 6 et 7 et 9 l'ajonc domine (A), alors que sur le point 8 l'ajonc et la fougère sont en mélange (D).

3.3 Vauville, Grande Vallée

Description générale : il s'agit d'une vallée d'axe est - ouest, dont l'altitude varie de 27 mètres à l'ouest jusqu'à 160 mètres à l'est. Le fond de la vallée est dominé par une lande tourbeuse d'une exceptionnelle richesse floristique et de quelques saulaies tourbeuses. Les flancs de vallée sont recouverts par une lande sèche culminant à 180 mètres vers l'est. La végétation conduit à une séparation de la vallée en deux zones distinctes d'est en ouest : depuis l'entrée de la vallée et sur un peu plus d'un kilomètre, la lande à ajonc d'Europe domine puis des landes basses à ajonc nain, ajonc de Le Gall et bruyères lui succèdent ensuite. Cette distinction est en réalité plus complexe, puisque des parcelles pâturées, des petites landes à ajoncs, des zones à fougères aigle et des secteurs boisés sont aussi notés principalement en bas de pente. Le nord de la vallée n'est coupé que d'une seule vallée (*ruisseau des Brachets*), alors que le sud est entrecoupé de deux ruisseaux (*Digard et Branval*) séparant ainsi trois landes bien distinctes (*Le fauteuil d'Abraham, La lande à carnet et la lande de Piédmont*).

Les points d'écoute : quatre points ont été choisis dont trois le long de la vallée (10 à 12) et un sur le *fauteuil d'Abraham* (13). Le point 10 ne concerne qu'une partie de lande à ajoncs d'Europe avec quelques fougères (A), le point 11 correspond à de la lande humide de fond de vallée, à bruyères et ajoncs (E), le point 12 est caractérisé par de la lande à ajoncs et bruyères plus ouverte (E) et enfin le point 13 est situé sur de la lande basse à bruyères (B).

3.4 Vauville : Les Pierres Pouquelées

Description générale : il s'agit d'une zone où landes et prairies pâturées sont présentes. L'ensemble est situé sur une colline dont l'altitude au niveau de la zone d'étude est comprise entre 130 et 140 mètres. Il s'agit d'un secteur très fréquenté en période estivale par les activités de vol à voile.

Les points d'écoute : trois points ont été suivis sur deux milieux différents. Le point 14 se caractérise par une lande à ajoncs denses entourée de haies (A), alors que les deux autres points (15 et 16) correspondent à des landes basses à bruyères (B) bordées de quelques arbustes mais sans haies continues.

3.5 Éculleville : falaise du Mur Blanc

Description générale : orientée au nord, la falaise du *Mur Blanc* est séparée d'un ruisseau d'axe nord-sud (*ruisseau de la Sabine*) et présente des milieux variés de landes et de prairies. A l'est de la vallée, on note principalement des fougères et quelques arbustes et à l'ouest quelques ajoncs dispersés et des rochers complètent ce paysage. Il s'agit donc de landes très dégradées et morcelées.

Les points d'écoute : deux points (17 et 18) ont été réalisés de part et d'autre de la vallée. Ils sont situés à mi-pente au dessus du chemin de randonnée lui même situé au dessus d'un abrupte. Il s'agit de milieux assez semblables avec une végétation principalement de lande à fougères, mais présentant quelques ajoncs et arbustes (C).

3.6 Les autres sites prospectés

Ces sites se situent sur plusieurs communes et ont été prospectés pour confirmer ou infirmer des données anciennes qui concernent des espèces présentant un intérêt patrimonial important. Il s'agit de plusieurs landes à bruyères sur les communes d'Omonville-La-Petite et Digulleville, des landes à ajoncs sur Herqueville et Auderville et des bordures de bois sur Sainte-Croix-Hague.

Tableau n° 1 : nombre d'espèces nicheuses par rapport au nombre d'espèces observées par sites

Espèces	Site	Biville Lande Mr	Nez de Jobourg	Vauville, gde vallée	Vauville, Pouquelée	Éculleville Mur blanc
Buse variable		P		P		P
Épervier d'Europe			P			P
Faucon pèlerin			P			
Faucon hobereau		P		P		
Faucon crécerelle		P			P	P
Faisan de chasse		P				
Courlis cendré		N		N	P	
Pigeon ramier		N		N		N
Tourterelle turque				P		
Coucou gris		N	P	P		P
Chouette hulotte		N				
Engoulevent d'Europe		N		N		
Martinet noir			P	P		
Alouette des champs			N	N	N	N
Hirondelle de rivage			P			P
Hirondelle de cheminée		P	P	P	P	
Hirondelle de fenêtre		P	P	P	P	P
Pipit farlouse			N	N	N	N
Bergeronnette grise				P		
Troglodyte mignon		N	N	N	N	N
Accenteur mouchet		N	N	N	P	N
Traquet tarier				P		
Traquet pâtre		N	N	N	N	N
Traquet motteux			P		P	
Rougequeue noir			N			
Rougegorge familier		N	P	N	N	N
Grive litorne		P		P		
Merle à plastron					P	
Merle noir		N	N	N	N	N
Grive musicienne		N		N	N	P
Grive draine		P		P		
Bouscarle de Cetti		N				
Locustelle tachetée			N	N		N
Hypolaïs polyglotte		N		N		
Fauvette des jardins				N		
Fauvette à tête noire		N	N	N		N
Fauvette babillarde					N	
Fauvette grisette		N	N	N	N	N
Pouillot fitis				N	N	
Pouillot véloce		N	N	N	N	N
Fauvette pitchou		N	N	N	N	
Mésange bleue		P		N		P
Mésange charbonnière		N		N	N	
Bruant jaune		N	N	N	N	N
Bruant zizi		N				
Pinson des arbres		N	N	N	N	
Verdier d'Europe		N		P		
Chardonneret elegant		N		P	N	N
Linotte mélodieuse		N	N	N	N	P
Serin cini		N				
Bouvreuil pivoine		P				N
Moineau domestique				P		
Étourneau sansonnet		P		P		
Pie bavarde		P		P		
Corneille noire		P	P	N	P	
Grand corbeau		N	N			
Nombre total d'espèces		39	26	40	25	24
Nombre de nicheurs		26	16	25	17	14

Légende : P : espèce présente; N : espèce nicheuse

4. Analyse des données

4.1 Généralités

(cf. fiches de recensement : annexe 4)

Sur les cinq sites où des points STOC ont été réalisés, on remarque (tableau n° 1, ci-contre) une nette différence quant au nombre d'espèces recensées et d'espèces nicheuses. Deux sites (*La Lande Monsieur* à Biville et *la Grande Vallée* à Vauville) comptent plus de 40 espèces, dont plus de 25 nicheuses, alors que les trois autres sites n'en comptent que 26 au maximum, dont une quinzaine nicheuses. Cette différence peut sans doute s'expliquer par la proximité de la mer et donc des conditions de vie difficiles et des milieux plus homogènes. Les deux sites les plus riches sont situés au niveau de deux vallées qui présentent à proximité des milieux plus variés et pour lesquelles l'influence de la mer est très nettement atténuée.

L'analyse des points STOC ne conduit pas aux mêmes conclusions puisque le nombre d'espèces observées est plus important au niveau de l'un des points réalisés aux *Pierres Pouquelées* (point 14) que dans la *Grande Vallée*. Ce qu'il est important de noter, c'est que le tableau n°1 reprend toutes les données accumulées au cours de l'étude alors que les points STOC sont le reflet de suivis ponctuels tant dans l'espace que dans le temps.

D'un point de vue général, les landes sur les flancs de vallées sont plus diversifiées que les landes en bord de mer, mais ponctuellement c'est le type de lande (végétation, hauteur, fermeture...) qui va permettre de déterminer avec précision la valeur patrimoniale du milieu.

D'autre part, certaines espèces notées sur la plupart des milieux étudiés ne présentent pas un intérêt majeur pour définir la richesse de la lande. Il s'agit, entre autres, du troglodyte mignon, du merle noir, de la fauvette grisette, du pouillot véloce, du bruant jaune, du traquet pâle et de la linotte mélodieuse que l'on trouve sur plus de 80% des points suivis. Notons tout de même que ces deux dernières espèces, traquet pâle et linotte mélodieuse, sont en déclin en Europe de l'ouest. Même s'il est difficile de les placer dans les espèces inféodées aux landes, leur présence sur ces sites est importante et mérite d'être soulignée. Cet intérêt n'est donc pas lié directement aux landes mais plus à leur statut actuel. Certaines espèces, par contre, ne se trouvent que sur quelques sites, bien qu'il s'agisse aussi d'oiseaux plus ou moins ubiquistes. C'est le cas de l'accenteur mouchet, du rouge-gorge familier, du pinson des arbres, de la grive musicienne, du chardonneret élégant, du moineau domestique ou encore du bouvreuil pivoine pour lesquels les données faibles s'expliquent sans doute par la présence de milieux proches plus en adéquation avec leur mode de vie (présence de haies, d'arbustes et d'habitations). Ces espèces ne sont pas les meilleurs indicateurs permettant de définir les landes les plus intéressantes.

Il reste donc les espèces qui ont des besoins écologiques plus strictes et pour lesquelles le type de lande rencontré est déterminant. Ces espèces sont présentes seulement sur quelques points STOC, dont les caractéristiques sont identiques ou presque.

4.2. les oiseaux inféodés aux landes

L'avifaune normande compte six espèces inféodées aux landes, de façon plus ou moins stricte. Deux de ces espèces, bien que recensées dans la Hague au cours des années précédentes, n'ont pas été vues au cours de l'étude. Il s'agit du busard-Saint-Martin et du busard cendré. Les quatre autres espèces, le courlis cendré, l'engoulevent d'Europe, la fauvette pitchou et le merle à plastron ont été observées et seul ce dernier n'est pas nicheur. Chacune de

ces espèces nécessitent des conditions particulières, tant climatiques que paysagères. La présence ou l'absence de ces espèces sur les landes de la Hague permet de mettre en évidence leurs besoins et de proposer des méthodes de gestion permettant soit de retrouver des milieux favorables soit de conserver les milieux existants.

Le busard-Saint-Martin

Au cours de l'étude, cette espèce n'a pas été observée au niveau des landes, et les seules observations proviennent d'oiseaux en chasse au dessus d'autres milieux (étangs, prairies...). Il est difficile de savoir si les conditions actuelles des landes ne lui permettent pas de trouver de zones de reproduction favorables. Bien qu'il affectionne particulièrement les landes à bruyères et à ajoncs, il exige de grandes étendues ouvertes pour la chasse, or la Hague présente encore un maillage très dense de haies. Son absence en période de reproduction n'est donc pas surprenante et les observations en hivernage demeurent les plus fréquentes. Les landes de la Hague **restent un milieu susceptible de convenir à ce rapace**, mais on ne peut que difficilement émettre des hypothèses tangibles quant à leurs potentialités réelles d'accueil.

Le busard cendré

Pour cette espèce, en limite nord-ouest de son aire de répartition, la dernière preuve de reproduction remonte à 1977 dans la Hague. Cependant, les landes restent potentiellement accueillantes pour cette espèce peu exigeante quant à la superficie de son site de nidification. Le plus important est donc la conservation des landes à bruyères et à ajoncs afin de maintenir son milieu de prédilection.

Le courlis cendré

(cf. carte 1 : annexe 1)

Au cours de l'étude, **trois couples nicheurs** ont été recensés dans les landes, au niveau des points 3 (*lande Monsieur*), 11 et 12 (*Grande Vallée*), et **deux autres couples sont potentiellement** nicheurs dont un au niveau du point 14 (*Pierres Pouquelées*) et le second sur un site en dehors des points STOC, au *Camp Maneyrol* à Biville. Les trois couples nicheurs sont cantonnés au niveau de landes mixtes à proximité d'une vallée tourbeuse. En 1995, ces deux sites étaient déjà occupés, avec respectivement trois et un couples.

Les populations diminuent très nettement depuis plusieurs années dans la Hague, puisque d'une quinzaine de couples en 1985, seuls quatre ou cinq semblent subsister actuellement. La construction de l'usine de retraitement de la Hague a été la première cause de disparition de milieux favorables à la reproduction du courlis cendré. Mais, depuis 1985, la population diminue encore pour d'autres raisons. Les deux sites encore fréquentés par cette espèce sont des vallées humides, où sont présentes des landes plus ou moins tourbeuses. A Biville, le secteur où a été entendu un individu est proche de la vallée de Bival, qui est pâturée pendant une grande partie de l'année. Dans la Grande Vallée à Vauville, le pâturage est très extensif, puisque seuls quelques vaches et moutons sont présents sur plusieurs centaines d'hectares. Ce pâturage permet de maintenir quelques zones ouvertes, mais **le milieu se ferme** de plus en plus, principalement en bas de pente. Cette fermeture conduit à limiter les potentialités d'accueil de ce limicole et, en dehors de l'intérêt ornithologique, l'intérêt floristique de la tourbière est lui aussi menacé.

Il semble donc que la disparition puis la fermeture progressive des landes tourbeuses soient à l'origine de la lente diminution de la population de courlis nicheurs. Les vallées humides sont nombreuses mais la plupart d'entre elles sont abandonnées et une végétation arbustive dense se développe. Leur

**Tableau n° 2 : localisation et nombre de couples
d'engoulevents d'Europe**

commune	lieu-dit	Nbre de couples	description du milieu
Biville	Lande Monsieur	1	Lande ouverte à ajoncs
Biville	Lande Monsieur	1	Bordure de lande à ajoncs
Biville	Cotil de la Quèves	1	limite de bois
Vauville	Vallée Digard	1	Bordure de lande à ajoncs, dans les fougères
Vauville	L'écluse	1	Lande à bruyères
Vauville	La Vacquerie	1	Lande à bruyères entourée d'ajoncs
Vauville	Le Fauteuil d'Abraham	1	Lande à bruyères
Sainte-Croix Hague	Gros Mont	1	Lande à bruyères, bordure de bois
Sainte-Croix Hague	La Bourraque	1	Lande à bruyères et à ajoncs
Digulleville	Le Presbytère	1	Lande à bruyères
Digulleville	La Brasserie	1	Lande à bruyères
Omonville-la Petite	La Foxerie	1	
Omonville-la Petite	Le Mont-Clin	1	Lande à bruyères
Omonville-la Petite	La Jupinerie	1	Lande à bruyères
Jobourg	L'Eglise	1	Lande à bruyères
TOTAL		15	

entretien soit mécanique, soit par pâturage, permettrait de conserver, voire d'augmenter, le nombre de sites favorables à la reproduction du courlis cendré.

L'engoulement d'Europe

Du fait de ces mœurs crépusculaires et nocturnes, l'engoulement n'apparaît pas sur les points STOC puisque ceux-ci sont réalisés en début de journée. Une prospection particulière a donc été menée dans un premier temps sur les sites déjà connus, puis elle a été élargie à d'autres sites qui paraissaient favorables. En 1995, trois sites étaient connus et huit couples nichaient. Une prospection accrue pendant l'étude a permis de recenser quinze couples (cf. tableau 2 ci-contre) et surtout, elle a conduit à une meilleure connaissance des besoins de cette espèce dans la Hague. Contrairement à ce que l'on pensait, les landes à bruyères ne sont pas les seules utilisées, même si plus de 66 % des couples y ont été découverts. Les autres milieux sont principalement des landes à ajoncs très ouvertes (deux sites), des landes à fougères à proximité d'ajoncs (deux sites) et une prairie en bordure de bois (un site).

Deux paramètres semblent en fait influencer la présence de l'engoulement dans les landes de la Hague: l'exposition et la structure de la végétation. La plupart des sites sont orientés au sud ou au sud-ouest, et la végétation doit être basse (bruyère) ou clairsemée. Les landes à ajoncs denses et à bruyères ont aussi été prospectées sans résultats.

Les landes à bruyères demeurent donc le milieu de prédilection de l'engoulement. Ces landes ne sont que très rarement totalement fermées et de nombreux chemins existent. Ils sont dus en grande partie aux passages des animaux et des hommes. Même si, comme nous le verrons ensuite, ces landes ne sont que très peu attractives pour de nombreux oiseaux, elles permettent à l'engoulement de trouver les conditions optimales pour s'y reproduire. Afin de maintenir la population actuelle, il est nécessaire d'éviter la fermeture de ces landes basses et leur transformation. Les landes à bruyères ne couvrent pas de grandes superficies. Les plus importantes se situent dans la Grande Vallée à Vauville et, celles-ci sont encore actuellement pâturées. Par contre, sur les communes d'Omonville-La-Petite et Digulleville, il ne s'agit que de landes de petites superficies dont la plupart ne sont plus pâturées, et risquent à plus ou moins long terme de disparaître au profit de landes à végétation arbustive.

La fauvette pitchou

Présente toute l'année lorsque les conditions météorologiques ne sont pas trop difficiles, la fauvette pitchou se repère aisément à son chant. Même si les hivers froids de 1987 et 1988 l'ont fait presque totalement disparaître des landes de la Hague, elle s'est réinstallée progressivement. En 1995, bien qu'un recensement complet n'avait pas été réalisé, les contacts étaient nombreux. Lors de l'hiver 1995-1996, une longue période de froid a sans doute contribué à une chute des effectifs, mais 18 couples ont tout de même été recensés au cours de l'été (cf. tableau 3 page suivante).

La prospection sur l'ensemble des landes a permis de mettre en évidence les besoins écologiques de cette espèce. Un critère important ressort de ces observations : la présence d'ajoncs est nécessaire. Toutefois, les landes monospécifiques à ajoncs ne sont pas obligatoires puisque seuls 40% des couples y ont été observés. Les autres sites sont des landes plus ouvertes, où l'ajonc est en mélange avec de la bruyère, de la fougère ou encore des arbustes (prunelliers, aubépines...).

Dans la majorité des cas, la fauvette pitchou affectionne les ajoncs relativement hauts (supérieurs à 1 mètre) pour construire son nid. Bien qu'aucun nid n'ait été trouvé pendant l'étude, la plupart des données correspondent à des

**Tableau n° 3 : localisation et nombre de couples
de fauvettes pitchou**

commune	lieu-dit	Nbre de couples	description du milieu
Biville	Lande Monsieur	1	Lande dense à ajoncs et fougères
Biville	Cotil de la Quèves	1	Lande ouverte à ajoncs et fougères
Jobourg	Sénival	2	Lande à ajoncs
Jobourg	Bec de l'Ane	1	Lande à ajoncs
Jobourg	Gravelette	2	Lande à ajoncs
Vauville	Le Pavillon	1	Lande à ajoncs dense
Vauville	La Venelle	1	Lande à ajoncs et bruyères
Vauville	Lande à Carnet	2	Lande à ajoncs et bruyères
Vauville	Les Pierres Pouquelées	1	Lande à ajoncs ouverte
Vauville	Les Marettes	1	Lande à ajoncs + arbustes
Sainte-Croix Hague	Landes de la Bourraque	1	Lande à ajoncs
Auderville	Rocher du Calenfrier	2	Lande à ajoncs
Auderville	Bellevar	1	Lande à ajoncs
Herqueville	La Vallée	1	Lande à ajoncs + arbustes
TOTAL		18	

individus observés lors du nourrissage des jeunes. Il est donc probable que la population recensée soit inférieure à la population nicheuse réellement présente, les milieux rencontrés sont tels qu'il est difficile d'y pénétrer.

Contrairement à l'engoulevent, cette espèce se trouve aussi bien dans les landes littorales non abritées que dans les vallées. Les seules conditions permettant sa présence et son maintien dans les landes de la Hague semblent être la végétation, et surtout la présence d'ajoncs même dispersées.

La disparition de secteurs à ajoncs, soit par la coupe ou le feu est donc à proscrire, mais un envahissement complet des ajoncs ne paraît pas, au vu des résultats, une meilleure solution.

Le merle à plastron

Même si le merle à plastron est un nicheur probable dans la Hague, les données sont principalement obtenues lors des passages prénuptiaux. Lors de l'étude, seules deux observations sont à noter à Vauville le 31 mars et le 14 avril 1996, au niveau des *Pierres Pouquelées*. Bien qu'elle affectionne particulièrement les landes pour nicher, la sous espèce concernée ici, *T. t. torquatus*, reste un nicheur très exceptionnel en France : Monts d'Arrée et éventuellement la Hague. Une gestion même adaptée des landes de la Hague ne permettrait sans doute pas de faire évoluer cette situation.

4.3. Autres données ornithologiques

Plusieurs autres espèces, bien que non strictement inféodées aux landes de la Hague présentent un intérêt particulier, soit du pour leur rareté, soit pour leur écologie particulière.

Le faucon hobereau

Il n'est pas rare de rencontrer le faucon hobereau en train de chasser sur des milieux relativement variés, même si la présence de gros insectes et d'hirondelles lui sont nécessaires dans son alimentation. Pourtant, au cours de l'étude, les contacts ont été relativement peu nombreux, et seul un site au niveau des landes semble avoir été utilisé lors de la reproduction. En effet, dans la *Grande Vallée* à Vauville, un individu est observé dès le début du mois de mai, puis trois individus à la fin de ce même mois, mais une recherche approfondie n'a pourtant pas permis de déterminer le site de reproduction. La *Grande Vallée* à Vauville demeure un site potentiellement riche et attirant pour cette espèce, qui la fréquente presque tous les ans.

La bécasse des bois

Il n'a pas été possible au cours de l'étude d'avoir directement des données sur la bécasse des bois qui, préférant les vallées humides à végétation assez dense lors de la migration et de l'hivernage, est très difficile à observer. Les seules sources d'information proviennent des chasseurs locaux qui utilisent leurs chiens dans ces milieux très difficiles d'accès. Il n'a malheureusement pas été possible d'obtenir de données précises quant à la localisation et au nombre d'individus présents dans la Hague. Il semble toutefois que la population soit de plus en plus faible, la fermeture progressive des vallées humides en est, au moins en partie, responsable.

Le grand corbeau

A l'inverse de la bécasse des bois, le grand corbeau est un oiseau facilement observable, lorsque le couple se cantonne sur son site de nidification fin février, début mars. Deux couples ont été recensés cette année, l'un au *Nez de Jobourg* pour lequel aucun indice certain de nidification n'a été trouvé, et le second à Biville, où trois jeunes sont nés. Les landes représentent, au moins à Biville, une zone de chasse importante de février à avril, puis les individus se dispersent et fréquentent ensuite des milieux très variés.

Tableau n° 4 : nombre d'espèces observées par point STOC

Points STOC	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Espèces																		
Buse variable			x								x						x	
Épervier d'Europe					x				x								x	
Faucon hobereau												x						
Faucon crécerelle				x	x			x	x				x	x				
Courlis cendré			x								x	x		x				
Pigeon ramier	x	x																x
Coucou gris	x				x	x	x											
Alouette des champs								x					x		x	x		
Hirondelle de rivage								x										
Hirondelle de cheminée				x	x	x	x	x	x					x	x	x		
Hirondelle de fenêtre				x	x		x		x					x		x		
Pipit farlouse					x			x				x	x		x	x		
Troglodyte mignon	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x				x	x
Accenteur mouchet				x		x				x	x						x	x
Traquet tairier												x						
Traquet pâtre	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Traquet motteux															x	x		
Rougequeue noir					x													
Rougegorge familier		x								x		x		x			x	
Merle noir		x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x			x	
Grive musicienne										x	x	x			x		x	x
Bouscarle de Cetti			x														x	x
Locustelle tachetée				x							x	x						
Hypolaïs polyglotte												x						
Fauvette des jardins										x								
Fauvette à tête noire			x			x	x			x								x
Fauvette babillarde														x				
Fauvette grisette	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x		x	x
Pouillot fitis											x	x		x				
Pouillot véloce	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x		x		x	x	
Fauvette pitchou		x	x	x		x	x			x	x	x		x				
Mésange bleue																	x	
Mésange charbonnière			x										x	x				
Bruant jaune	x	x	x	x		x		x		x	x	x	x	x	x	x	x	x
Pinson des arbres	x	x			x		x	x			x	x	x	x	x	x		
Chardonneret élégant	x	x												x		x		
Linotte mélodieuse	x	x		x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x		x
Serin cini	x																	
Bouvreuil pivoine										x								x
Moineau domestique :									x									
Étourneau sansonnet													x					
Pie bavarde													x					
Corneille noire				x			x	x	x					x		x		
Grand corbeau	x	x		x														
Nombre total d'espèces par point STOC	12	13	12	16	14	13	12	13	12	12	17	17	13	19	11	12	12	9
Types de lande	A	A	D	A	E	A	A	D	A	A	E	E	B	A	B	B	C	C

Types de lande :

- A : Ajonc
 B : Bruyère
 C : Fougère
 D : Mixte ajoncs-fougères
 E : Mixte ajoncs - bruyères

La pie-grièche écorcheur

Cet oiseau, très rare en Normandie, n'est pas inféodé aux landes, mais recherche des milieux à végétation herbacée avec une strate buissonnante épars. Absente du Cotentin depuis plusieurs dizaines d'années, la pie-grièche écorcheur a niché de nouveau cette année, à Vauville, en bordure d'une lande à ajoncs à proximité d'une prairie pâturée. Bien que la température estivale relativement basse soit sans doute à l'origine de l'absence de l'espèce dans le nord Cotentin, ce retour est très important à noter, et le maintien du pâturage dans les landes à ajoncs peut permettre à quelques couples de trouver, sur les sites les mieux exposés, les conditions optimales lors de la nidification. Cette donnée doit donc être prise en considération, afin de conserver des potentialités d'accueil.

Le traquet motteux

Cette espèce qui n'a nullement besoin des landes en période de reproduction, les fréquente lors des passages migratoires pré et post-nuptiaux. Les landes basses semblent attirer particulièrement le traquet motteux, même si ce ne sont pas les seuls milieux utilisés. C'est à la mi-avril que le plus grand nombre d'individus a été recensé, en majorité sur les landes à bruyères. Ces milieux riches en insectes sont très favorables aux haltes migratoires, même s'ils sont de taille réduite.

4.4. Analyse des points STOC

Généralités

On peut séparer les points STOC en 5 groupes différents (A, B, C, D et E) en fonction du type de milieu rencontré (monospécifique ou mixte). Pour certains points STOC, cette séparation n'était pas évidente, puisqu'il n'est pas rare de rencontrer deux parcelles proches pour lesquelles la végétation est très différente. Mais, afin de faire ressortir l'intérêt de chaque type de lande, il fallait mener la prospection sur des milieux homogènes, et la distinction effectuée paraît la plus appropriée. Les landes à ajoncs et à bruyères sont les plus abondantes et ce sont elles qui couvrent les plus grandes superficies. Les points STOC y sont, pour cette raison, plus nombreux. Les landes à fougères sont souvent de tailles plus réduites et rarement isolées.

Si l'on détermine le nombre moyen d'espèces présentes par point STOC, de quinze minutes chacun, (cf. tableau n° 4 ci-contre), on obtient 14 pour les landes à ajoncs, 12 pour les landes à bruyères, 12 pour les landes à fougères, 11 pour les landes mixtes à ajoncs et fougères et 15 pour les landes mixtes à ajoncs et bruyères. La diversité spécifique est donc supérieure pour la première et la dernière catégorie, mais la différence est relativement infime. Pourtant, si l'on examine plus finement les résultats, on peut noter une différence notable entre les différents milieux.

Sur les fiches de recensement n°2 (cf. annexe 3), la quatrième colonne concerne des individus qui, le plus souvent, ne sont pas nicheurs mais qui passent uniquement sur le site ou viennent s'y nourrir. Il s'agit le plus souvent des hirondelles, de petits groupes de linottes ou encore de corneilles. Si l'on soustrait ces espèces, il ne reste alors que les espèces susceptibles de se reproduire sur le site ou, au moins, qui y stationnent régulièrement et qui caractérisent mieux le milieu étudié. Dans ce cas, on obtient des valeurs très différentes, avec une moyenne de 11,5 espèces pour les landes à ajoncs, 7,5 pour les landes à bruyères, 10 pour les landes à fougères, 10 pour les landes à fougères et ajoncs et 14,5 pour les landes à ajoncs et bruyères.

Bien que les valeurs soient différentes, les landes à ajoncs et les landes mixtes à ajoncs et bruyères demeurent les plus diversifiées. Par contre, on

s'aperçoit que les landes à bruyères sont très peu diversifiées, puisque seules sept espèces, potentiellement nicheuses, sont recensées.

L'analyse de chaque point est alors nécessaire pour apporter des renseignements complémentaires très importants.

Étude comparative des données

Dans le tableau n°5, page suivante, les points STOC ont été rangés en fonction de leur identité structurale, et les espèces ont été placées de façon à faire ressortir leur présence ou leur absence sur tel ou tel type de milieu.

Seules quatre espèces ont été observées uniquement sur des landes à ajoncs (le grand corbeau, la fauvette babillarde, le serin cini et le moineau domestique), et pourtant on ne peut pas considérer qu'elles y sont inféodées. Elle ne présentent donc pas un intérêt majeur, au moins en ce qui concerne les landes de la Hague.

Par contre, les cinq espèces suivantes, du pouillot fitis à l'hypolaïs polyglotte, ne sont présentes qu'au niveau des landes mixtes à ajoncs et bruyères. Il ne s'agit pas nécessairement de leur biotope de prédilection, mais la présence de zones un peu ouvertes est sans doute favorable à la capture des arthropodes pour ces espèces toutes en partie insectivores. Il ne serait pas étonnant de les trouver dans des milieux plus fermés, mais ce ne fut pas le cas au cours de l'étude.

Ensuite, on trouve cinq espèces (le coucou, la locustelle tachetée, le courlis cendré, la fauvette pitchou et la fauvette à tête noire) sur trois types de landes, pour lesquelles la présence d'ajoncs est une constante. Parmi ces trois espèces, deux sont inféodées plus ou moins strictement aux landes de la Hague (le courlis cendré et la fauvette pitchou). La donnée du courlis dans un site où il n'y a que des ajoncs, vient d'un individu uniquement entendu, et il est fort probable qu'il ne nichait pas à cet endroit. Ce limicole de grande taille n'apprécie pas les milieux trop fermés et il semble que la présence d'une végétation plus basse lui soit nécessaire, comme le prouvent les trois autres données. Par contre, la fauvette pitchou s'accommode très bien de zones soient totalement fermées soient plus ouvertes.

Trois autres espèces, le traquet tairier, la bouscarle de Cetti et l'hirondelle de rivage ont été répertoriées dans ces landes où l'ajonc est présent. Pour ces trois espèces, il ne s'agit que de données ponctuelles qui ne permettent pas d'établir une corrélation entre l'espèce et ses exigences vis à vis du milieu.

Les 17 espèces citées ci-dessus fréquentent donc presque exclusivement des milieux où la végétation présente des caractéristiques particulières, à savoir la présence d'ajoncs, plus ou moins denses, et ne se trouvent jamais en milieu ouverts. De plus, cinq d'entre elles ont un intérêt patrimonial important, puisque soit elles sont strictement inféodées aux landes armoricaines, soit elles sont rares.

Sept oiseaux peuvent ensuite être classés parmi les espèces absentes des landes à ajoncs denses, et présentes exclusivement sur des milieux plus ouverts. Trois d'entre eux (alouette des champs, traquet motteux et pipit farlouse) sont fréquents particulièrement sur les landes basses à bruyères. Les quatre autres ont été moins observés lors des points STOC et sont considérés comme étant plus ubiquistes. Aucune des ces espèces ne présentent un intérêt patrimonial remarquable.

Enfin, les 19 dernières espèces recensées sont indifférentes au milieu puisque rencontrées aussi bien en milieu ouvert qu'en milieu fermé. Même si certaines semblent avoir une préférence pour l'un ou l'autre de ces milieux, elles ne sont pas indicatrices pour caractériser les landes de la Hague. La plupart d'entre elles utilisent d'ailleurs les landes ponctuellement comme milieu

Tableau n° 5 : nombre d'espèces par point STOC et par milieu

Type de milieux	A										E			D		B			C	
Points STOC	1	2	4	6	7	9	10	14	5	12	11	8	3	13	15	16	17	18		
Espèces																				
Grand corbeau	x	x	x																	
Fauvette babillarde								x												
Serin cini	x																			
Moineau domestique :							x													
Pouillot fitis								x		x	x									
Faucon hobereau										x										
Fauvette des jardins											x									
Rougequeue noir									x											
Hypolaïs polyglotte										x										
Coucou gris	x			x	x				x											
Courlis cendré								x		x	x		x							
Locustelle tachetée			x							x	x									
Fauvette pitchou		x	x	x	x		x	x		x	x		x							
Fauvette à tête noire				x	x						x		x							
Traquet tarier										x										
Bouscarle de Cetti													x							
Hirondelle de rivage												x								
Alouette des champs												x		x	x	x				
Traquet motteux															x	x				
Pipit farlouse									x	x		x		x	x	x				
Pie bavarde														x						
Buse variable											x		x				x			
Bouvreuil pivoine										x									x	
Étourneau sansonnet														x						
Accenteur mouchet			x	x			x				x						x	x		
Mésange bleue :																	x			
Pigeon ramier	x	x																	x	
Mésange charbonnière								x					x	x						
Epervier d'Europe						x			x									x		
Hirondelle de fenêtre			x		x	x		x	x								x			
Chardonneret élégant	x	x						x									x			
Hirondelle de cheminée			x	x	x	x		x	x			x			x	x				
Corneille noire			x		x	x		x				x				x				
Pinson des arbres	x	x			x			x	x	x	x	x		x	x	x				
Grive musicienne							x			x	x				x		x	x		
Rougegorge familier		x					x	x		x								x		
Faucon crécerelle			x			x		x	x			x		x						
Merle noir		x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x			x			
Troglodyte mignon	x	x	x	x		x	x		x	x	x	x	x	x			x	x		
Traquet pâle	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Fauvette grisette	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x		x	x		
Pouillot véloce	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x	x			
Bruant jaune	x	x	x	x			x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Linotte mélodieuse	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x	x	x			x	
Nombre total d'espèces par point STOC	12	13	16	13	13	12	12	19	14	17	17	13	12	13	11	12	12	9		

Types de lande :

A : Ajonc

D : Mixte ajoncs-fougères

B : Bruyère

E : Mixte ajoncs - bruyères

C : Fougère

trophique, et n'y sont pas présentes en permanence.

5. Intérêt ornithologique de chaque type de lande et évolution des milieux

5.1. Les landes à ajoncs

Ce biotope très particulier couvre de grandes surfaces dans la Hague. Il n'est pas possible de connaître précisément l'évolution de la superficie, mais de plus en plus, les ajoncs progressent. Ce phénomène est très net en particulier en bordure des landes humides de fond de vallée. Bien qu'il s'agisse d'un milieu très particulier, de nombreuses espèces y nichent, mais peu s'y arrêtent lors de la migration. Il a été remarqué que les hivernants, comme la plupart des migrateurs, préféraient les haies hautes aux landes à ajoncs. Les grives mauvis présentes en grand nombre en décembre et janvier ne se sont pas cantonnées dans les landes, mais se sont rapidement dispersées dans les haies où l'aubépine et le prunellier offraient une quantité importante de fruits. Les ajoncs n'ont été occupés que très ponctuellement. En dehors des espèces ubiquistes, les espèces présentes sont intéressantes, et la fauvette pitchou en est le meilleur exemple. Les 18 couples recensés dans les seules landes de la Hague, représentent près de 20 % de la population connue en Normandie. Néanmoins, la fauvette pitchou est présente aussi lorsque la végétation est plus lâche. Ce milieu n'est donc pas le plus intéressant pour l'avifaune locale, et il ne faudrait pas qu'il devienne le seul présent dans la Hague.

Il y a quelques années, les ajoncs d'Europe de grande taille étaient utilisés comme bois de chauffage, et des secteurs étaient brûlés afin de créer des pare-feu en cas d'incendie. Ces secteurs brûlés permettaient aux animaux domestiques (vaches, moutons, chèvres...) de pâturer, ce qui évitait l'installation de la fougère aigle. Actuellement, lorsque le feu détruit une partie des ajoncs, l'absence de pâturage permet l'installation de la fougère, et conduit à une perte de diversité tant floristique que faunistique.

5.2. Les landes mixtes à ajoncs et bruyères

Il s'agit sans aucun doute du milieu le plus propice à une grande diversité ornithologique. Plusieurs espèces patrimoniales le fréquentent (fauvette pitchou, courlis cendré, engoulevent d'Europe) et d'autres, peu communes dans la Hague, y sont régulièrement observées (hypolaïs polyglotte, locustelle tachetée...). Les points STOC suivis sur ce type de milieu montrent pourtant une différence notable, mais deux d'entre eux sont situés dans une vallée, le troisième en bord de mer, et il est très probable que les conditions météorologiques en soient dans ce cas responsables.

Au niveau de la grande vallée à Vauville, ce milieu se rencontre régulièrement, pour plusieurs raisons: landes à ajoncs et à bruyères sont bien représentées, et le pâturage extensif est presque permanent. L'ajonc, même s'il n'est pas la source essentielle de nourriture des vaches, est piétiné et permet à certains végétaux, dont la bruyère et certaines graminées, de s'installer. Pourtant, on remarque tout de même une progression des ajoncs, puisque le nombre d'animaux est trop faible par rapport à la superficie de la Grande Vallée (plus de 500 ha).

5.3. Les landes mixtes à ajoncs et fougères

On retrouve ici une diversité proche des landes à ajoncs pures, mais la majorité des espèces sont plutôt des ubiquistes. La plupart des espèces présentes dans les deux catégories de landes citées précédemment, ne se retrouvent plus ici. Néanmoins, la présence du courlis cendré, de l'engoulevent et de la fauvette pitchou, est à noter. Mais, sur l'ensemble des couples recensés, le nombre de

couples présent dans ce type de milieu est très faible. Lors des prospections, ces oiseaux sont pourtant aisément repérables, au chant, et leur absence ici montre une certaine désaffection pour ce biotope. La fougère, lorsqu'elle est présente dans les ajoncs est souvent dense, et ces trois espèces affectionnent au contraire des espaces dégagés pour nicher. Ce milieu conserve donc, grâce à la présence des ajoncs, un intérêt, mais bien moindre. Les possibilités d'accès pour les espèces de grande taille sont réduites et l'absence de plantes à fleurs, autres que l'ajonc, limite l'attractivité des oiseaux insectivores et granivores. Il est difficile de connaître l'origine de ces landes, Mais il est probable qu'il s'agisse de landes qui étaient pâturées et pour lesquelles l'abandon a conduit à une prolifération de la fougère dans les espaces libres. De plus, lors des hivers rigoureux, certains ajoncs meurent et étant donné que la fougère colonise rapidement les espaces libres, ces landes risquent à long terme de se transformer en landes monospécifiques à fougères.

5.4. Les landes à bruyères

Tous les oiseaux de milieux fermés, en dehors des plus ubiquistes, sont absents. Par contre, trois espèces (pipit farlouse, alouette des champs et traquet motteux) sont omniprésentes. Les deux premières sont des nicheurs communs, alors que le traquet motteux ne niche pas sur ce milieu mais s'y arrête lors de ses migrations pré et post-nuptiales. L'alouette et le pipit trouvent des conditions identiques sur d'autres milieux (dunes, prairies...) mais l'atout des landes à bruyères est un dérangement estival moindre. Nichant au sol, ce sont des oiseaux vulnérables surtout sur les cordons dunaires très fréquentés. Les autres espèces présentes, telles la fauvette grisette ou le traquet pâle, bien qu'observées lors des points d'écoute, ne sont probablement pas nicheur dans les bruyères, mais comme les autres insectivores (soit plus de 50% des espèces recensées sur ce milieu), ils y trouvent une nourriture abondante.

Par contre, l'intérêt majeur des landes à bruyères est dû à l'engoulevent d'Europe. Plus de 60% des couples vus ou entendus y sont présents. Les données plus nombreuses que l'an dernier viennent du fait d'une prospection accrue et systématique de la plupart des landes de la Hague. Par contre, l'évolution des milieux permettra de voir si cette population augmente ou diminue. Habituellement, il est rare de trouver cette espèce dans des milieux très ouverts puisqu'elle affectionne particulièrement les forêts dégradées, les jeunes plantations, et tout au moins la présence d'arbres ou d'arbustes à proximité de son aire de nidification. Or, bien que peu de nids aient été trouvés du fait du mimétisme parfait de l'oiseau et de ces moeurs crépusculaires et nocturnes, deux ont été observés à Omonville. Ils étaient situés au milieu des bruyères, loin de toute végétation haute, et les jeunes n'étaient pas posés au sol mais dissimulés dans les tiges de bruyères, à une dizaine de centimètres du sol.

L'engoulevent est le seul oiseau typiquement inféodé aux landes basses, et plus particulièrement aux landes à bruyères. Même si les autres espèces présentes n'ont pas le même intérêt, sa seule présence mérite que l'on conserve ces milieux, et particulièrement les mieux exposés.

Le busard Saint-Martin n'a malheureusement pas été trouvé dans les landes ouvertes, alors qu'il s'agit d'un milieu qu'il apprécie particulièrement. Il est probable que la diminution des milieux ouverts, et plus précisément des landes à bruyères en soit la cause, mais il est difficile de le confirmer.

5.5. Les landes à fougères

Il ne s'agit pas du milieu le plus commun dans la Hague, mais il tend à se multiplier suite à des modifications des autres types de landes. La diversité

avifaunistique dans les landes à fougères est très faible. Il est rare de rencontrer des zones uniquement envahies par la fougère, et il y a le plus souvent quelques buissons d'ajoncs, voire d'aubépines. Sur les falaises du *mur blanc*, les fougères dominent, et les oiseaux rencontrés ne présentent qu'un intérêt mineur. Les espèces inféodées aux landes à ajoncs, ainsi que celles des landes ouvertes à bruyères, sont absentes et seules des espèces communes s'y trouvent. Seuls deux couples d'engoulevents y ont été entendus, mais les nids n'ont pas été trouvés. Ils étaient tous deux à proximité de landes à ajoncs. La fougère, espèce pyrophyte, s'installe souvent après le feu ou, plus rarement, la coupe des ajoncs. Après les coupes, l'ajonc arrive à se développer de nouveau, par contre lorsqu'une parcelle a été brûlée et qu'elle reste à l'abandon, la fougère se développe, puis le plus souvent les ronces. Des trois espèces végétales des landes, la fougère est la seule à ne pas fleurir et donc à ne pas donner de graines. La présence d'oiseaux insectivores et granivores est donc limitée, et conduit nécessairement à une diversité très faible. N'étant pas un biotope originel mais un biotope de substitution, il doit être limité au maximum afin de conserver les milieux les plus intéressants.

5.6. Conclusion

Les landes recouvertes d'une végétation monospécifique à ajoncs et bruyères présentent toutes deux un intérêt majeur pour deux espèces, à savoir l'engoulevent d'Europe et la fauvette pitchou. Mais, elles ne sont pas propices à une grande diversité puisqu'elles permettent seulement à des oiseaux bien adaptés d'y trouver des conditions de vie favorables. Par contre, dès lors que le milieu présente une végétation variée et surtout une structure non uniforme, on peut trouver aussi bien des espèces de milieux "ouverts" que des espèces de milieux plus "fermés". D'autre part, les vallées où chaque type de milieu est présent, offrent des conditions optimales, puisqu'il existe alors une complémentarité nécessaire à la plupart des espèces animales : sites de nidification et de chasse omniprésents et peu éloignés les uns des autres.

6. Propositions de gestion

6.1. Gestion spécifique aux oiseaux inféodés aux landes

D'après les données accumulées pendant l'étude et les données anciennes connues sur les landes de la Hague, on peut séparer l'avifaune en trois groupes distincts :

- les espèces ubiquistes et/ou opportunistes qui ne sont pas directement influencées par les modifications intervenant dans les landes. Ce groupe comprend la majorité des espèces, et ne peut pas être directement pris en compte,

- les espèces rares ou très occasionnelles, nicheuses ou migratrices, pour lesquelles de nombreux paramètres indépendants du milieu sont à prendre en considération. Il s'agit de certains rapaces, du merle à plastron ou de l'alouette lulu.

- enfin, les espèces inféodées aux landes, et pour lesquelles les modifications de milieux sont néfastes ou favorables.

Parmi ces trois groupes, seul le dernier peut conduire à une réflexion précise concernant la gestion des landes.

En effet, les espèces présentes sur l'ensemble des milieux étudiés, et globalement sur tous les milieux, sont indicatifs quant à la diversité relative d'un milieu par rapport à un autre, mais elles peuvent trouver des conditions favorables ailleurs.

Les espèces rares peuvent dans certains cas apporter des renseignements si, d'une part, elles étaient auparavant signalées fréquemment si, d'autre part, leur disparition n'est pas générale mais localisée au secteur étudié et qu'enfin ce milieu soit leur milieu de prédilection. Par exemple, le busard Saint-Martin, qui affectionne particulièrement les landes, n'est pas une espèce fréquente dans la Hague, et la présence du bocage à petite maille ne lui permet pas d'avoir des zones de chasse assez importantes. Même si l'on augmente les sites favorables, il est peu probable que l'on ait une augmentation des effectifs. De même, le busard cendré pourrait être présent mais la Normandie est la limite nord-ouest de son aire de répartition. Même si la disparition des landes est un facteur limitant, il n'en est pas pour autant déterminant. Citons enfin le merle à plastron dont la présence sporadique lors des passages pré-nuptiaux n'est pas suffisante pour le placer dans les espèces pouvant être influencées par les transformations des landes.

Par contre, les espèces inféodées aux landes, dont les populations sont représentatives, peuvent permettre de juger de l'état des milieux et de mettre en corrélation les fluctuations des populations et les bouleversements du milieu. Quatre espèces sont, de ce point de vue, significatives. Il s'agit de l'Engoulevent d'Europe, de la Fauvette pitchou, du courlis cendré et de la bécasse des bois.

L'engoulevent d'Europe, bien que considéré comme peu commun en Normandie, est bien représenté dans les landes de la Hague. Si on le trouve aussi bien dans les landes à bruyères que dans les landes mixtes à ajoncs et bruyères, il a besoin d'espaces relativement ouverts pour la reproduction. Le risque actuel, qui serait susceptible de réduire ses effectifs, est l'abandon des landes et donc leur fermeture. Aucun recensement précis n'avait été effectué auparavant dans les landes de la Hague. En 1995, l'engoulevent était présent sur trois communes, avec huit couples nicheurs, alors que cette année, quinze couples ont été observés sur six communes. Il ne s'agit là que d'une augmentation de la prospection, et il sera maintenant intéressant de suivre cette population afin de noter les variations ainsi que l'évolution des milieux.

Le maintien de l'espèce dans la Hague dépend en partie du pâturage dans les landes à ajoncs et du maintien des petites landes à bruyères dispersées mais encore relativement nombreuses. L'engoulevent étant absent des landes en bordure de mer, il est nécessaire de porter les efforts sur les landes plus abritées, et en particulier sur toutes celles où il a été recensé cette année.

On peut penser que la population de la fauvette pitchou est supérieure à ce qui est actuellement connu, puisque toutes les landes favorables n'ont pas été prospectées, et que les plus grands massifs d'ajoncs sont impénétrables. Il semble, d'après les résultats obtenus, que les ajoncs en peuplement monospécifique dense et âgé ne soient pas les plus favorables, puisque le maximum des observations provient des landes où la végétation est hétérogène. Lorsque les ajoncs sont trop vieux, ils ont le double inconvénient de ne plus avoir beaucoup de tiges à la base et de rester denses dans leur partie supérieure. De ce fait, les fauvettes pitchou, comme d'autres espèces, trouvent moins de possibilités pour édifier le nid, sont de plus en plus vulnérables vis-à-vis des prédateurs et les oiseaux de taille plus importante n'ont pas la possibilité d'y pénétrer. La solution serait donc de rajeunir les landes à ajoncs âgées, mais de façon contrôlée. Nous avons vu que le feu n'est pas une solution et il serait préférable de réaliser des coupes afin de

permettre la régénération des ajoncs, tout en installant simultanément du pâturage. Les jeunes pousses d'ajoncs, contrairement aux tiges âgées lignifiées, sont suffisamment attractives pour les ovins, bovins ou caprins.

En ce qui concerne le courlis cendré, on remarque une chute très nette des effectifs depuis plusieurs années. Même si la Hague n'est pas le site normand le plus fréquenté en période de reproduction, elle comprenait près de 10 % des effectifs nicheurs. La destruction du milieu est dans ce cas la cause essentielle de disparition de l'espèce qui ne trouve plus actuellement que quelques sites favorables, dont les landes tourbeuses de fond de vallée. Les prairies humides, autres biotopes de prédilection du courlis, ne cessent de disparaître, et il ne faudrait pas que l'ensemble des landes de la Hague connaissent le même sort si l'on souhaite maintenir cette espèce. L'intérêt des landes tourbeuses n'est pas qu'ornithologique, loin s'en faut, et la baisse des effectifs du courlis implique une disparition à plus ou moins long terme d'un milieu devenu très rare. Les couples de courlis nicheurs sont tous cantonnés dans un rayon de quelques kilomètres autour de la grande vallée de Vauville, site à maintenir en priorité.

En fait, le maintien du courlis cendré est lié à la présence, sur quelques kilomètres carrés, de landes basses favorables à la construction du nid et de landes tourbeuses pâturées, utilisées comme milieu trophique. C'est cette complémentarité qu'il est nécessaire de conserver, en évitant la fermeture des landes à bruyères et en préservant le pâturage extensif dans les landes humides.

Enfin, pour la bécasse des bois, le problème est plus complexe, puisqu'il est impossible d'avoir des chiffres précis pour cet oiseau présent uniquement en hivernage et en migration. Pourtant, les milieux les plus fréquentés sont les vallées plus ou moins humides non totalement fermées. En effet, la présence de buissons est nécessaire comme abri, mais il faut des secteurs humides et ouverts lors de la recherche de nourriture. Or, ces conditions s'observent de moins en moins, les vallées se fermant suite à l'abandon de l'entretien. Il serait donc important de remettre en état les vallées, en maintenant un équilibre entre végétation haute et zones ouvertes. La plupart des vallées favorables sont étroites et pentues et seul un entretien manuel est envisageable.

6.2. Les modes de gestion utilisables

Le feu

Cette méthode de gestion était couramment employée de façon empirique il y a encore quelques années. Bien qu'interdite actuellement, elle est pratiquée ponctuellement dans les landes à ajoncs, mais les résultats obtenus ne sont pas intéressants pour l'ensemble de la faune et en particulier pour les oiseaux, puisque les fougères sont les seules plantes à s'y réinstaller. Cette pratique ancestrale permettait de limiter l'extension de l'ajonc, et surtout offrait des milieux favorables au pâturage des moutons en particulier. La présence des ovins ralentissait la repousse de l'ajonc et surtout empêchait la croissance de la fougère.

Il serait donc possible de rouvrir certains secteurs très évolués des landes à ajoncs, mais en contrôlant le feu de façon à ne toucher que de petites surfaces. Un recensement préalable sur ces parcelles de l'ensemble de la faune et de la flore permettrait d'éviter les dérangements et de limiter au maximum les perturbations. Les secteurs à brûler en premier seraient les bordure de landes à bruyères, lorsque l'ajonc commence à se propager, afin

d'éviter leur fermeture et le bas des pentes des vallées humides. Cette méthode n'est réalisable que si l'action est durable et que l'on obtient, non pas des landes monospécifiques, mais une régénération lente et partielle des ajoncs. Le pâturage extensif permettrait d'éviter la repousse des fougères et favoriserait la repousse d'ajoncs plus clairsemés, favorables à la majorité des oiseaux recensés lors de l'étude.

La coupe

Contrairement au feu, la coupe permet de conserver la base des tiges des ajoncs intacte et est plus aisément contrôlable. Ces coupes peuvent être effectuées mécaniquement, sur des surfaces prédéfinies à l'avance, et ont le double avantage d'éviter l'invasion des fougères et de rajeunir le milieu. Cette méthode pourrait être mise en place au coeur de landes à ajoncs âgées afin de retrouver des structures de végétation moins homogènes. La seule contrainte serait la date de coupe afin d'éviter de déranger les oiseaux en période de nidification. Deux solutions sont envisageables :

- soit on réalise un inventaire avant la coupe, lors de la période de nidification afin de recenser toutes les espèces présentes, mais il est peu probable qu'il n'y ait aucun oiseau,

- soit on réalise la coupe avant le cantonnement des couples, c'est à dire à la sortie de l'hiver, ce qui paraît plus adapté.

Le pâturage

Il est évident qu'il s'agit d'une méthode dont les actions sont plus durables. L'exemple de la *Grande Vallée* à Vauville est significatif et riche d'enseignements. En effet, c'est sans aucun doute le site le plus riche et le plus diversifié de tous les sites qui ont été prospectés lors de l'étude, et le pâturage qui y est pratiqué n'y est sans doute pas étranger. Tous les types de landes, ou presque, sont présents et les animaux ont accès à l'intégralité de la vallée. Qu'il s'agisse de vaches, de moutons ou de chèvres, ils pâturent sur l'ensemble des milieux en créant un réseau de chemins. Le courlis et l'engoulevent trouvent des conditions idéales, plusieurs passereaux, rares ailleurs dans la Hague, y nichent et de nombreux rapaces sont observés. Mais, on se rend compte que le nombre d'animaux y est faible et que certains secteurs se modifient. Les ajoncs progressent dans le fond de la vallée et empiètent sur les landes à bruyère, les fougères s'installent entre les ajoncs. Il y a donc un équilibre à trouver afin d'éviter un surpâturage qui conduirait à la disparition des landes et un pâturage trop extensif qui ne permet pas de maintenir des zones ouvertes permanentes.

7. Conclusion

Plus de 60 espèces ont été observées au cours de l'étude sur l'ensemble des landes de la Hague dont les deux tiers sont nicheuses mais, il existe une réelle disparité dans l'utilisation de l'espace. Même si les landes à ajoncs plus ou moins fermées sont intéressantes du fait de leur grande diversité, les landes à bruyères présentent un intérêt non pas dans le nombre d'espèces mais grâce à des oiseaux plus originaux comme l'engoulevent ou le courlis.

Bien que l'on ait constaté des diminutions d'effectifs de certains oiseaux, suite à la disparition complète de secteurs de landes, c'est actuellement l'abandon des activités agricoles et pastorales qui entraîne des modifications importantes. Fermeture du milieu, progression des landes à fougères, disparition des landes humides ont des répercussions directes sur l'avifaune.

Une gestion appropriée permettrait de maintenir, voire d'améliorer, les sites à grande potentialité d'accueil et de remettre en état les secteurs les plus dégradés.

Les données recueillies, soit par le biais des points d'écoute, soit par celui du cantonnement des oiseaux nicheurs, permettront de connaître avec précision l'évolution de l'avifaune en fonction des aménagements et des actions menées sur les landes. Même si des facteurs extrinsèques (climatologiques en particulier) conduisent à de modifications sensibles des populations d'oiseaux, les conditions du milieu restent déterminantes et peuvent être suivies à long terme.

ANNEXES

Annexe 1 : carte de localisation des points STOC

CAP DE LA HAGUE

Annexe 1 : carte de localisation des points STOC

Légende :

1 n° et localisation des points STOC

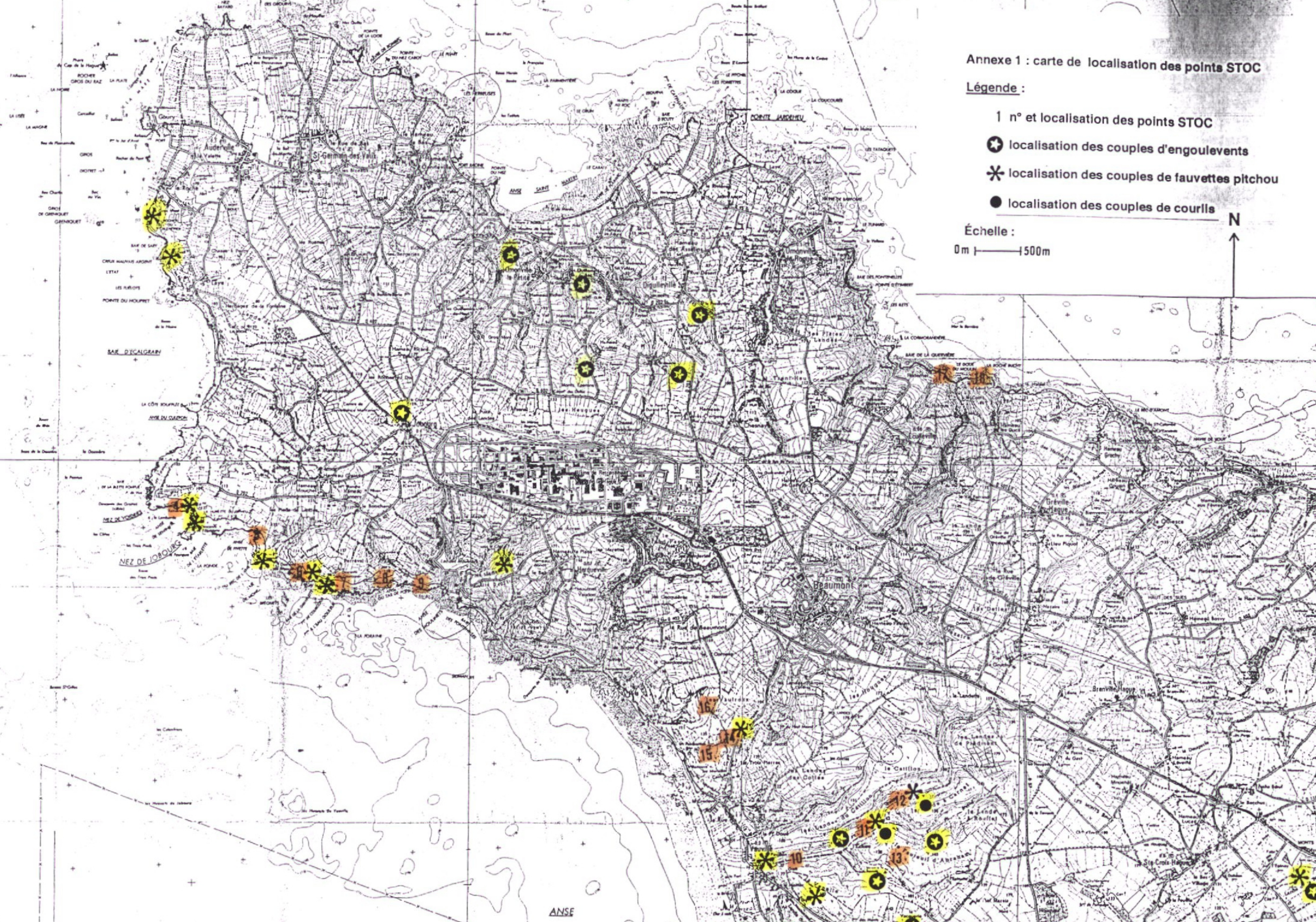
★ localisation des couples d'engoulevents

✱ localisation des couples de fauvettes pitchou

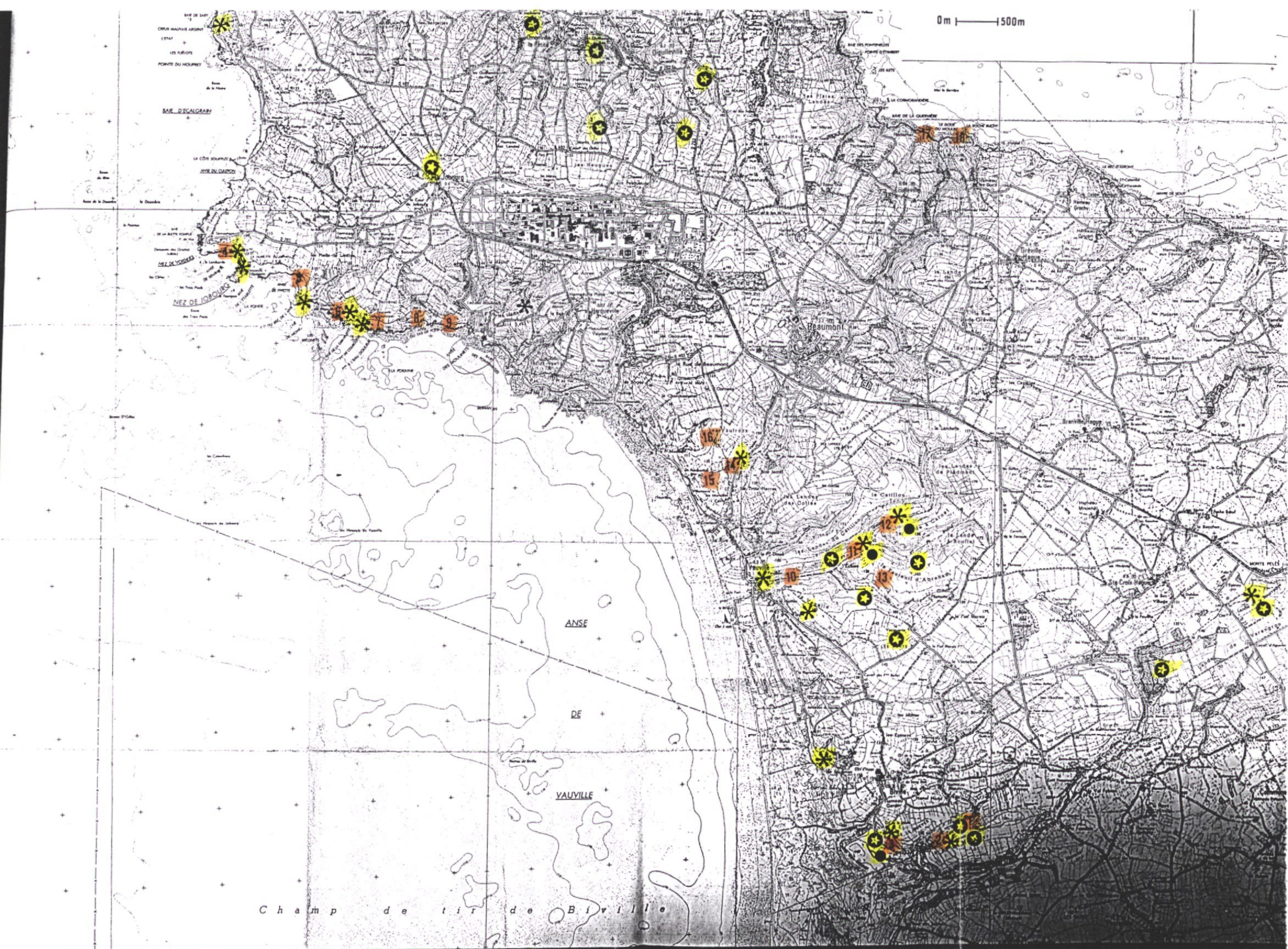
● localisation des couples de courlis

Échelle :
0m — 1500m

N



ANSE



Annexe 2

Fiche de recensement n° 1

Localisation du site :
cartographie à faire sur photocopie IGN

Description du site à faire au verso

[illegible]

Autres données :

[illegible]

Annexe 4

Fiche de recensement n°1

Localisation du site : Biville, lande monsieur et Cotel de la Quèves
Cartographie à faire sur photocopie IGN

Description du site à faire au verso

			Espèces :					
			Chanteurs (ch) couples (co) ou individus (ind.)					
dates	heures	météo	Fauvette pitchou	Fauvette grisette	Courlis cendré	engoule-vent	Faucon hobereau	Grand corbeau
14/06/95	13h00	vent	1 ch		1 co			
22/06/95	22h00	beau				1 co		
07/07/95	19h00	beau	1 ch					
07/07/95	23h00	beau		1 ch		1 ch		
13/08/95	9h00	vent	2 ch	1 ch	1 ch			
13/08/95	22h00	vent				1 ch		
07/01/96	13h00	froid						1 ind
06/03/96	10h00	pluie	1 ch		1 ch			1 co
29/04/96	7h30	beau	2 ch	5 ch	1 ch			5 ind
25/05/96	9h00	beau	2 ch	6 ch			1 ind	
05/06/96	00h00	chaud				3 ch		
22/06/96	23h00	vent				2 ch		
11/07/96	7h00	beau	1 co/1ch	4 co/5ch			1 ind	3 ind
dates	heures	météo	grive mauvis	hyppolais polyglotte	traquet pâtre	Buse variable	Chouette hulotte	Bruant zizi
07/07/95	19h00	beau		1 ch	2 ch	1 ind		
07/07/95	23h00	beau					1 ch	
13/08/95	9h00	vent			3 ind			
13/08/95	22h00	vent						
06/12/95	9h00	neige	35 +ind					
07/01/96	13h00	froid	25 ind		1 ind			
06/03/96	10h00	pluie			1 ch	1 ind		
29/04/96	7h30	beau			2 ch	1 ind		
25/05/96	9h00	beau			3 co	1 ind		1 ch
05/06/96	00h00	chaud					1 ch	
22/06/96	23h00	vent					1 ch	
11/07/96	7h00	beau			2 ind			

Autres données :

Ornithologique : Pigeon ramier, Pouillot véloce, coucou, merle noire, bruant jaune, faisan de chasse, pinson des arbres, linotte mélodieuse, Courlis corlieu, Bouscarle de Cetti, Chardonneret élégant, grive musicienne, bouvreuil pivoine, mésange bleue, mésange charbonnière, corneille noire, faucon crécerelle, martinet noir, hirondelle de cheminée, accenteur mouchet, grive litorne, verdier d'Europe.

Fiche de recensement n° 2

Localisation du site : Biville, lande Monsieur - cotil de la Queves
Cartographie à faire sur photocopie IGN

Il s'agit de recenser par la méthode des points d'écoute (EPS, échantillonnage ponctuel simple, adapté STOC) tous les oiseaux entendus ou vu, isolément, par couples ou en bandes. seuls sont notés les contacts d'individus différents.

La durée de chaque point d'écoute est de 5 mn et devra se faire dans les trois heures qui suivent le lever du soleil.

Chaque colonne est réservée à un point : ne pas mélanger les résultats de plusieurs points.

REMARQUE TRES IMPORTANTE : bien qu'il s'agisse de relever surtout les passereaux, notez bien tous les contacts de toutes les espèces passereaux ou non, par exemple, limicoles, canards, rapaces,...

Les colonnes :

1 : nombre de mâles chanteurs ou de couples différents pour chaque espèce

2 : nombre de mâles vus ou entendus criants

3 : nombre de nids ou de familles ou nombre de juvéniles volants mais non émancipés, c'est à dire nourris par leurs parents.

4 : nombre d'oiseaux dans une troupe si le groupe observé n'est manifestement pas une famille.

Date : 29 avril 1996

	Point : 1				Point : 2				Point : 3			
	Heure : 7h30				Heure : 7h50				Heure : 8h10			
	Nbre de contacts				Nbre de contacts				Nbre de contacts			
espèces	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
pouillot véloce	2				1				1			
pigeon ramier	1											
coucou	1											
trogodyte mignon	1				1							
pinson des arbres	1	1										
fauvette grisette	1		1		2				2			
bruant jaune	1					1						
linotte mélodieuse				3		1		4				
grand corbeau	1						3					
rouge gorge					1							
chardonneret élégant								3				
fauvette pitchou					1				1			
traquet patre	1						1		1			
bouscarie de cetti									1			
fauvette à tête noire										1		
buse variable										1		
mésange charbonnière										1		
merle noir											1	
courlis cendre									1			

[illegible]

Fiche de recensement n°1

Localisation du site : Jobourg, nez de Voidries - anse des moulinets
Cartographie à faire sur photocopie IGN

Description du site à faire au verso

[illegible]

Autres données :

Épervier d'Europe, coucou gris, martinet noir, alouette des champs, hirondelle de rivage, hirondelle de cheminée, hirondelle de fenêtre, pipit farlouse, troglodyte mignon, accenteur mouchet, rougequeue noir, merle noir, fauvette à tête noire, pouillot véloce, bruant jaune, pinson des arbres, linotte mélodieuse, corneille noire.

Localisation du site : Jobourg : Voidries - Moncanval
Cartographie à faire sur photocopie IGN

La durée de chaque point d'écoute est de 5 mn et devra se faire dans les trois heures qui suivent le lever du soleil.

REMARQUE TRES IMPORTANTE : bien qu'il s'agisse de relever surtout les passereaux, notez bien tous les contacts de toutes les espèces passereaux ou non, par exemple, limicoles, canards, rapaces,....

Les colonnies :

- 1 : nombre de mâles chanteurs ou de couples différents pour chaque espèce
- 2 : nombre de mâles vus ou entendus criants
- 3 : nombre de nids ou de familles ou nombre de juvéniles volants mais non émancipés, c'est à dire nourris par leurs parents.
- 4 : nombre d'oiseaux dans une troupe si le groupe observé n'est manifestement pas une famille.

[illegible]

Fiche de recensement n° 2

Localisation du site : Jobourg : Voidries - Moncanval
Cartographie à faire sur photocopie IGN

Il s'agit de recenser par la méthode des points d'écoute (EPS, échantillonnage ponctuel simple, adapté STOC) tous les oiseaux entendus ou vu, isolément, par couples ou en bandes. seuls sont notés les contacts d'individus différents.

La durée de chaque point d'écoute est de 5 mn et devra se faire dans les trois heures qui suivent le lever du soleil.

Chaque colonne est réservée à un point : ne pas mélanger les résultats de plusieurs points.

REMARQUE TRES IMPORTANTE : bien qu'il s'agisse de relever surtout les passereaux, notez bien tous les contacts de toutes les espèces passereaux ou non, par exemple, limicoles, canards, rapaces,...

Les colonnes :

- 1 : nombre de mâles chanteurs ou de couples différents pour chaque espèce
- 2 : nombre de mâles vus ou entendus criants
- 3 : nombre de nids ou de familles ou nombre de juvéniles volants mais non émancipés, c'est à dire nourris par leurs parents.
- 4 : nombre d'oiseaux dans une troupe si le groupe observé n'est manifestement pas une famille.

Date : 05 juin 1996

	Point : A4				Point : A5				Point : A6			
	Heure : 7 h30				Heure : 8h00				Heure : 8h30			
	Nbre de contacts				Nbre de contacts				Nbre de contacts			
espèces	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
pipit farouche					2							
bruant jaune		2							1			
faucon crécerelle						1						
fauvette grisette	1		2		1		1		2			
linotte mélodieuse				10	1				1			5
fauvette pitchou	1										1	
accenteur mouchet		1							1			
traquet pâtre			2		2					2		
troglodyte mignon	1				1	1			1			
grand corbeau	1											
merle noir		1							1			
coucou gris									1			
pouillot véloce						2			1	1		
epervier d'Europe							1					
locustelle tachetée	1											
hirondelle de fenêtre				4			2					
hirondelle de cheminée				15+				10+				6

Localisation du site : Jobourg : Moncanval - anse du moulinet
Cartographie à faire sur photocopie IGN

Il s'agit de recenser par la méthode des points d'écoute (EPS, échantillonnage ponctuel simple, adapté STOC) tous les oiseaux entendus ou vu, isolément, par couples ou en bandes. seuls sont notés les contacts d'individus différents.

La durée de chaque point d'écoute est de 5 mn et devra se faire dans les trois heures qui suivent le lever du soleil.

Chaque colonne est réservée à un point : ne pas mélanger les résultats de plusieurs points.

REMARQUE TRES IMPORTANTE : bien qu'il s'agisse de relever surtout les passereaux, notez bien tous les contacts de toutes les espèces passereaux ou non, par exemple, limicoles, canards, rapaces,

Les colonnes :

1 : nombre de mâles chanteurs ou de couples différents pour chaque espèce

2 : nombre de mâles vus ou entendus criants

3 : nombre de nids ou de familles ou nombre de juvéniles volants mais non émancipés, c'est à dire nourris par leurs parents.

4 : nombre d'oiseaux dans une troupe si le groupe observé n'est manifestement pas une famille.

Date : 05 juin 1996

[illegible]

Fiche de recensement n° 2

Localisation du site : Jobourg : Moncanval - anse du moulinet
Cartographie à faire sur photocopie IGN

Il s'agit de recenser par la méthode des points d'écoute (EPS, échantillonnage ponctuel simple, adapté STOC) tous les oiseaux entendus ou vu, isolément, par couples ou en bandes. seuls sont notés les contacts d'individus différents.

La durée de chaque point d'écoute est de 5 mn et devra se faire dans les trois heures qui suivent le lever du soleil.

Chaque colonne est réservée à un point : ne pas mélanger les résultats de plusieurs points.

REMARQUE TRES IMPORTANTE : bien qu'il s'agisse de relever surtout les passereaux, notez bien tous les contacts de toutes les espèces passereaux ou non, par exemple, limicoles, canards, rapaces,...

Les colonnes :

1 : nombre de mâles chanteurs ou de couples différents pour chaque espèce

2 : nombre de mâles vus ou entendus criants

3 : nombre de nids ou de familles ou nombre de juvéniles volants mais non émancipés, c'est à dire nourris par leurs parents.

4 : nombre d'oiseaux dans une troupe si le groupe observé n'est manifestement pas une famille.

Date : 18 avril 1996

	Point : A7				Point : A8				Point : A9			
	Heure : 10h00				Heure : 10h30				Heure : 11h00			
	Nbre de contacts				Nbre de contacts				Nbre de contacts			
espèces	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
faucon crécerelle					1							
Alouette des champs	1											
pipit farouche									1			
traquet pâtre	2				1					1		
rouge queue noir						1						
fauvette grisette	1					1			2			
fauvette à tête noir	1											
merle noir					1							
fauvette pitchou	1											
pouillot véloce										1		
troglodyte mignon					1					2		
corneille noire	1											
linotte mélodieuse												13
bruant jaune					2							

Fiche de recensement n°1

Localisation du site : Vauville, grande vallée
Cartographie à faire sur photocopie IGN

Description du site à faire au verso

			Espèces					
			Chanteurs (ch) couples (co) ou individus (ind.)					
dates	heures	météo	Fauvette pitchou	Fauvette grisette	Courlis cendré	engoule-vent	Faucon hobereau	Grand corbeau
16/04/95	12h00		2 ch		1 ch			2 ind
01/06/95	19h00				2 co			
14/06/95	23h30					2 ch		
13/08/95	10h30	vent	3 ch	2 ch	1 ind		1 ind	
13/08/95	00h00	vent				2 ch		
12/05/96	7h30	beau	2 ch	6 ch	2 co		1 ind	
31/05/96	14h00	beau	3 ch/1co	2 co/3ch	1 ch		3 ind	
04/06/96	9h00	beau	4 ch	4 ch	1 ind		1 ind	
04/06/96	23h00	chaud				4 ch		
dates	heures	météo	grive mauvis	hyppolaïs polyglotte	traquet pâtre	Buse variable	Chouette hulotte	locusteille tachetée
22/05/95	9h00				4 co	1 ind		2 ch
01/06/95	19h00				3 co			1 ch
14/06/95	23h30						1 ch	
13/08/95	10h30	vent			6 ind			
06/12/95	10h00	neige	200 +ind		4 ind	2 ind		
31/05/96	14h00	beau		1 ch	4 ch			1 ch
12/05/96	7h30	beau			7 ind			1 ch
04/06/96	9h00	beau		1 ch	2co/3 in	2 ind		

Autres données :

Pigeon ramier, tourterelle turque, martinet noir, hirondelle de fenêtre, hirondelle de cheminée, pouillot véloce, pouillot fitis, buse patue, coucou gris, merle noire, bruant jaune, faisan de chasse, pinson des arbres, linotte mélodieuse, courlis corlieu, Bouscarle, chardonneret, grive musicienne, bouvreuil pivoine, mésange bleue, mésange charbonnière, corneille noire, traquet tarier, bergeronnette des ruisseaux, bergeronnette grise, moineau domestique, grive littorne, fauvette des jardins, hirondelle de fenêtre, hirondelle de cheminée, martinet noir, faucon crécerelle.

Fiche de recensement n° 2

Localisation du site : Vauville, grande vallée
Cartographie à faire sur photocopie IGN

Il s'agit de recenser par la méthode des points d'écoute (EPS, échantillonnage ponctuel simple, adapté STOC) tous les oiseaux entendus ou vu, isolément, par couples ou en bandes. seuls sont notés les contacts d'individus différents.

La durée de chaque point d'écoute est de 5 mn et devra se faire dans les trois heures qui suivent le lever du soleil.

Chaque colonne est réservée à un point : ne pas mélanger les résultats de plusieurs points.

REMARQUE TRES IMPORTANTE : bien qu'il s'agisse de relever surtout les passereaux, notez bien tous les contacts de toutes les espèces passereaux ou non, par exemple, limicoles, canards, rapaces,....

Les colonnes :

- 1 : nombre de mâles chanteurs ou de couples différents pour chaque espèce
- 2 : nombre de mâles vus ou entendus criants
- 3 : nombre de nids ou de familles ou nombre de juvéniles volants mais non émancipés, c'est à dire nourris par leurs parents.
- 4 : nombre d'oiseaux dans une troupe si le groupe observé n'est manifestement pas une famille.

Date : 12 mai 1996

	Point : 10				Point : 11				Point : 12			
	Heure : 7h30				Heure : 8h15				Heure : 9h00			
	Nbre de contacts				Nbre de contacts				Nbre de contacts			
espèces	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Bruant jaune	1					1						
pouillot véloce	1				1	2						
Pouillot titis									1			
Accenteur mouchet	2					1						
Rouge gorge		1							1			
Grive musicienne	2				1					1		
linotte mélodieuse		2										12
Merle noir	1											
pinson des arbres					2					1		
bouvreuil pivoine						1						
locustelle tachetée					1				1			
fauvette pitchou					1				1			
moineau domestique				6								
Pipit farouche									1			
traquet pâle	2				1	1			2			
courlis cendré					1				1			
faucou hobereau										1		
fauvette grisette	1				1	1			2			
fauvette à tête noire					1							
troglodyte mignon		1							1			

Fiche de recensement n° 2

Localisation du site : Vauville, grande vallée
Cartographie à faire sur photocopie IGN

Il s'agit de recenser par la méthode des points d'écoute (EPS, échantillonnage ponctuel simple, adapté STOC) tous les oiseaux entendus ou vu, isolément, par couples ou en bandes. seuls sont notés les contacts d'individus différents.

La durée de chaque point d'écoute est de 5 mn et devra se faire dans les trois heures qui suivent le lever du soleil.

Chaque colonne est réservée à un point : ne pas mélanger les résultats de plusieurs points.

REMARQUE TRES IMPORTANTE : bien qu'il s'agisse de relever surtout les passereaux, notez bien tous les contacts de toutes les espèces passereaux ou non, par exemple, limicoles, canards, rapaces,...

Les colonnes :

1 : nombre de mâles chanteurs ou de couples différents pour chaque espèce

2 : nombre de mâles vus ou entendus criants

3 : nombre de nids ou de familles ou nombre de juvéniles volants mais non émancipés, c'est à dire nourris par leurs parents.

4 : nombre d'oiseaux dans une troupe si le groupe observé n'est manifestement pas une famille.

Date : 12 mai 1996

	Point : 13				Point :				Point :			
	Heure : 9h30				Heure :				Heure :			
	Nbre de contacts				Nbre de contacts				Nbre de contacts			
espèces	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Bruant jaune		1										
pipit farlouse	1											
alouette des champs	1	1										
Pie bavarde				3								
troglodyte mignon		1										
mesange charbonnière		1										
étourneau sansonnet				12								
pinson des arbres				2								

[illegible]

Fiche de recensement n° 2

Localisation du site : Vauville, grande vallée
Cartographie à faire sur photocopie IGN

Il s'agit de recenser par la méthode des points d'écoute (EPS, échantillonnage ponctuel simple, adapté STOC) tous les oiseaux entendus ou vu, isolément, par couples ou en bandes. seuls sont notés les contacts d'individus différents.

La durée de chaque point d'écoute est de 5 mn et devra se faire dans les trois heures qui suivent le lever du soleil.

Chaque colonne est réservée à un point : ne pas mélanger les résultats de plusieurs points.

REMARQUE TRES IMPORTANTE : bien qu'il s'agisse de relever surtout les passereaux, notez bien tous les contacts de toutes les espèces passereaux ou non, par exemple, limicoles, canards, rapaces,...

Les colonnes :

- 1 : nombre de mâles chanteurs ou de couples différents pour chaque espèce
- 2 : nombre de mâles vus ou entendus criants
- 3 : nombre de nids ou de familles ou nombre de juvéniles volants mais non émancipés, c'est à dire nourris par leurs parents.
- 4 : nombre d'oiseaux dans une troupe si le groupe observé n'est manifestement pas une famille.

Date : 04 juin 1996

	Point : 13				Point :				Point :			
	Heure : 9h45				Heure :				Heure :			
	Nbre de contacts				Nbre de contacts				Nbre de contacts			
espèces	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
bruant jaune	1											
pipit fario	2											
alouette des champs	1		1									
troglyte mignon	1											
traquet patre		1										
faucou crécerelle	1											
merle noir		1										
linotte mélodieuse				9								

Fiche de recensement n°1

Localisation du site : Vauville, les Pierres Pouquelées
Cartographie à faire sur photocopie IGN

Description du site à faire au verso

dates	heures	météo	Espèces					
			Chanteurs (ch) couples (co) ou individus (ind.)					
			Courlis cendré	Fauvette grisette	traquet motteux	Fauvette pitchou	Fauvette babillarde	Merle à plastron
12/07/95				1 ch		1 ch		
30/01/96	10h00	pluie				1 ind		
31/03/96	9h30	froid	1 ch			1 ch		1 ind
14/04/96	9h00	beau			12 ind			2 ind
16/04/96	8h30	vent	1 ind	3 ch	40 ind	1 ch		
25/05/96	22h30	chaud						
09/06/96	8h30	chaud	2 ind	1co/2 ch		1 co	1 ch	

Autres données :

Rouge gorge, pipit farlouse, grive musicienne, alouette des champs, traquet pâtre, corneille noire, pouillot fitis, chardonneret élégant, pinson des arbres, bruant jaune, hirondelle de cheminée, pouillot véloce, mésange chabonnière, faucon crécerelle, hirondelle de fenêtre.

Fiche de recensement n° 2

Localisation du site : Vauville, Pierre Pouquelée
Cartographie à faire sur photocopie IGN

Il s'agit de recenser par la méthode des points d'écoute (EPS, échantillonnage ponctuel simple, adapté STOC) tous les oiseaux entendus ou vu, isolément, par couples ou en bandes. seuls sont notés les contacts d'individus différents.

La durée de chaque point d'écoute est de 5 mn et devra se faire dans les trois heures qui suivent le lever du soleil.

Chaque colonne est réservée à un point : ne pas mélanger les résultats de plusieurs points.

REMARQUE TRES IMPORTANTE : bien qu'il s'agisse de relever surtout les passereaux, notez bien tous les contacts de toutes les espèces passereaux ou non, par exemple, limicoles, canards, rapaces,...

Les colonnes :

1 : nombre de mâles chanteurs ou de couples différents pour chaque espèce

2 : nombre de mâles vus ou entendus criants

3 : nombre de nids ou de familles ou nombre de juvéniles volants mais non émancipés, c'est à dire nourris par leurs parents.

4 : nombre d'oiseaux dans une troupe si le groupe observé n'est manifestement pas une famille.

Date : 16 avril 1996

	Point : 14				Point : 15				Point : 16			
	Heure :8h00				Heure :8h20				Heure :8h40			
	Nbre de contacts				Nbre de contacts				Nbre de contacts			
espèces	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Rouge gorge	1											
Pipit farioise					1				2			
Alouette des champs					1				3			
Traquet motteux								20+				20+
Traquet pâle	1					1						
Corneille noire												1
Pouillot liti	1											
Chardonneret élégant				3								
Linotte mélodieuse				2	1			3				6
Pinson des arbres		1				1				1		
Bruant jaune					1				1			
Hirondelle de cheminée								10				4
Courlis cendre	1											
Fauvette pitchou	1											
Fauvette grisette	1					2						
Pouillot véloce	1								1			
grive musicienne					1							

Fiche de recensement n° 2

Localisation du site : Vauville, Pierre Pouquelée
Cartographie à faire sur photocopie IGN

Il s'agit de recenser par la méthode des points d'écoute (EPS, échantillonnage ponctuel simple, adapté STOC) tous les oiseaux entendus ou vu, isolément, par couples ou en bandes. seuls sont notés les contacts d'individus différents.

La durée de chaque point d'écoute est de 5 mn et devra se faire dans les trois heures qui suivent le lever du soleil.

Chaque colonne est réservée à un point : ne pas mélanger les résultats de plusieurs points.

REMARQUE TRES IMPORTANTE : bien qu'il s'agisse de relever surtout les passereaux, notez bien tous les contacts de toutes les espèces passereaux ou non, par exemple, limicoles, canards, rapaces,...

Les colonnes :

- 1 : nombre de mâles chanteurs ou de couples différents pour chaque espèce
- 2 : nombre de mâles vus ou entendus criants
- 3 : nombre de nids ou de familles ou nombre de juvéniles volants mais non émancipés, c'est à dire nourris par leurs parents.
- 4 : nombre d'oiseaux dans une troupe si le groupe observé n'est manifestement pas une famille.

Date : 09 juin 1996

	Point : 14				Point : 15				Point : 16			
	Heure : 7h40				Heure : 8h00				Heure : 8h20			
	Nbre de contacts				Nbre de contacts				Nbre de contacts			
espèces	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
mésange charbonnière			1									
Pipit farlouse					2						1	
Merle noir		1										
Alouette des champs					1			3	2			
Faucon crecerelle		1										
Traquet patre			5			1						2
Corneille noire				2								
Pouillot titis	1											
Chardonneret élégant			1									5
Linotte mélodieuse	1							4				
Pinson des arbres					1				1			
Bruant jaune		1					1					
Hirondelle de cheminée				8				12				3
Courlis cendré		1										
Fauvette githou	1											
Fauvette grisette	2				1							
Pouillot véloce				2								
Fauvette babillarde	1											
Hirondelle de fenêtre				3								2

Fiche de recensement n° 2

Localisation du site : Eculleville, Falaise du mur blanc
Cartographie à faire sur photocopie IGN

Fiche de recensement n° 2

Localisation du site : Eculleville, Falaise du mur blanc
Cartographie à faire sur photocopie IGN

Il s'agit de recenser par la méthode des points d'écoute (EPS, échantillonnage ponctuel simple, adapté STOC) tous les oiseaux entendus ou vu, isolément, par couples ou en bandes. seuls sont notés les contacts d'individus différents.

La durée de chaque point d'écoute est de 5 mn et devra se faire dans les trois heures qui suivent le lever du soleil.

Chaque colonne est réservée à un point : ne pas mélanger les résultats de plusieurs points.

REMARQUE TRES IMPORTANTE : bien qu'il s'agisse de relever surtout les passereaux, notez bien tous les contacts de toutes les espèces passereaux ou non, par exemple, limicoles, canards, rapaces,...

Les colonnes :

1 : nombre de mâles chanteurs ou de couples différents pour chaque espèce

2 : nombre de mâles vus ou entendus criants

3 : nombre de nids ou de familles ou nombre de juvéniles volants mais non émancipés, c'est à dire nourris par leurs parents.

4 : nombre d'oiseaux dans une troupe si le groupe observé n'est manifestement pas une famille.

Date : 16 février 1996

	Point : 17				Point : 18				Point :			
	Heure : 10h00				Heure : 10h30				Heure :			
	Nbre de contacts				Nbre de contacts				Nbre de contacts			
espèces	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Bruant jaune						2						
Buse variable		1										
Accenteur mouchet	1					1						
Mesange bleue				2								
Merle noir	1											
Linotte mélodieuse								1				
Troglodyte		1				1						
Rouge gorge		1										
Traquet patre				2		1						
Pipit farouche		1						2				

Fiche de recensement n° 2

Localisation du site : Eculleville, Falaise du mur blanc
Cartographie à faire sur photocopie IGN

Il s'agit de recenser par la méthode des points d'écoute (EPS, échantillonnage ponctuel simple, adapté STOC) tous les oiseaux entendus ou vu, isolément, par couples ou en bandes. seuls sont notés les contacts d'individus différents.

La durée de chaque point d'écoute est de 5 mn et devra se faire dans les trois heures qui suivent le lever du soleil.

Chaque colonne est réservée à un point : ne pas mélanger les résultats de plusieurs points.

REMARQUE TRES IMPORTANTE : bien qu'il s'agisse de relever surtout les passereaux, notez bien tous les contacts de toutes les espèces passereaux ou non, par exemple, limicoles, canards, rapaces,...

Les colonnes :

1 : nombre de mâles chanteurs ou de couples différents pour chaque espèce

2 : nombre de mâles vus ou entendus criants

3 : nombre de nids ou de familles ou nombre de juvéniles volants mais non émancipés, c'est à dire nourris par leurs parents.

4 : nombre d'oiseaux dans une troupe si le groupe observé n'est manifestement pas une famille.

Date : 08 mai 1996

	Point : 17				Point : 18				Point :			
	Heure : 7h45				Heure : 8h10				Heure :			
	Nbre de contacts				Nbre de contacts				Nbre de contacts			
espèces	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Chardonneret élégant			1									
Troglodyte	1				1	1						
Accenteur mouchet		1										
Rouge gorge					2							
Merle noir						1						
Grive musicienne				3								
Fauvette à tête noir	1											
Fauvette grisette	1											
Pouillot véloce					2							
Bruant jaune	1					1						
Alouette des champs	1											
Traquet patre		1				1						
Faucon crécerelle		1										
Locustelle tachetée					1							
Linotte mélodieuse								3				
Serri cin	1											
Coucou gris						1						
Hirondelle de fenêtre				5				10+				
Hirondelle de rivage				2								

Fiche de recensement n° 2

Localisation du site : Eculleville, Falaise du mur blanc
Cartographie à faire sur photocopie IGN

Il s'agit de recenser par la méthode des points d'écoute (EPS, échantillonnage ponctuel simple, adapté STOC) tous les oiseaux entendus ou vu, isolément, par couples ou en bandes. seuls sont notés les contacts d'individus différents.

La durée de chaque point d'écoute est de 5 mn et devra se faire dans les trois heures qui suivent le lever du soleil.

Chaque colonne est réservée à un point : ne pas mélanger les résultats de plusieurs points.

REMARQUE TRES IMPORTANTE : bien qu'il s'agisse de relever surtout les passereaux, notez bien tous les contacts de toutes les espèces passereaux ou non, par exemple, limicoles, canards, rapaces,...

Les colonnes :

1 : nombre de mâles chanteurs ou de couples différents pour chaque espèce

2 : nombre de mâles vus ou entendus criants

3 : nombre de nids ou de familles ou nombre de juvéniles volants mais non émancipés, c'est à dire nourris par leurs parents.

4 : nombre d'oiseaux dans une troupe si le groupe observé n'est manifestement pas une famille.

Date : 13 juillet 1995

	Point : 17				Point : 18				Point :			
	Heure : 8h00				Heure : 8h30				Heure :			
	Nbre de contacts				Nbre de contacts				Nbre de contacts			
espèces	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Epervier d'Europe				1								
Troglodyte	1					1						
Accenteur mouchet					1							
Rouge gorge	1											
Merle noir	1											
Grive musicienne		1			1							
Fauvette grisette	1					1						
Pouillot véloce	1											
Bruant jaune	1					1						
Bouvreuil pivoine					1							
Traquet pâle	1	1										
Pigeon ramier					1							

Annexe 5 : liste des noms français et scientifiques des oiseaux

Buse variable : <i>Buteo buteo</i>	Merle noir : <i>Turdus merula</i>
Épervier d'Europe : <i>Accipiter nisus</i>	Grive musicienne : <i>Turdus philomelos</i>
Bondrée apivore : <i>Pernis apivorus</i>	Grive draine : <i>Turdus viscivorus</i>
Faucon pèlerin : <i>Falco peregrinus</i>	Bouscarle de Cetti : <i>Cettia cetti</i>
Faucon hobereau : <i>Falco subbuteo</i>	Locustelle tachetée : <i>Locustella naevia</i>
Faucon crécerelle : <i>Falco tinnunculus</i>	Hypolaïs polyglotte : <i>Hippolais polyglotta</i>
Faisan de chasse : <i>Phasianus colchicus</i>	Fauvette des jardins : <i>Sylvia borin</i>
Vanneau huppé : <i>Vanellus vanellus</i>	Fauvette à tête noire : <i>Sylvia atricapilla</i>
Courlis cendré : <i>Numenius arquata</i>	Fauvette babillarde : <i>Sylvia curruca</i>
Pigeon ramier : <i>Columba palumbus</i>	Fauvette grisette : <i>Sylvia communis</i>
Tourterelle turque : <i>Streptopelia decaocto</i>	Pouillot fitis : <i>Phylloscopus trochilus</i>
Coucou gris : <i>Cuculus canorus</i>	Pouillot véloce : <i>Phylloscopus collybita</i>
Chouette hulotte : <i>Strix aluco</i>	Fauvette pitchou : <i>Sylvia undata</i>
Engoulevent d'Europe : <i>Caprimulgus europaeus</i>	Mésange à longue queue : <i>Aegithalos caudatus</i>
Martinet noir : <i>Apus apus</i>	Mésange bleue : <i>Parus caeruleus</i>
Alouette des champs : <i>Alauda arvensis</i>	Mésange charbonnière : <i>Parus major</i>
Hirondelle de rivage : <i>Riparia riparia</i>	Bruant jaune : <i>Emberiza citrinella</i>
Hirondelle de cheminée : <i>Hirundo rustica</i>	Bruant zizi : <i>Emberiza cirlus</i>
Hirondelle de fenêtre : <i>Delichon urbica</i>	Pinson des arbres : <i>Frigilla coelebs</i>
Pipit farlouse : <i>Anthus pratensis</i>	Verdier d'Europe : <i>Carduelis chloris</i>
Bergeronnette grise : <i>Motacilla alba</i>	Chardonneret élégant : <i>Carduelis carduelis</i>
Pie grièche écorcheur : <i>Lanius collurio</i>	Linotte mélodieuse : <i>Carduelis cannabina</i>
Troglodyte mignon : <i>Troglodytes troglodytes</i>	Serin cini : <i>Serinus serinus</i>
Accenteur mouchet : <i>Prunella modularis</i>	Bouvreuil pivoine : <i>Pyrrhula pyrrhula</i>
Traquet tairier : <i>Saxicola rubetra</i>	Moineau domestique : <i>Passer domesticus</i>
Traquet pâle : <i>Saxicola torquata</i>	Étourneau sansonnet : <i>Sturnus vulgaris</i>
Traquet motteux : <i>Oenanthe oenanthe</i>	Pie bavarde : <i>Pica pica</i>
Rougequeue noir : <i>Phoenicurus ochruros</i>	Corneille noire : <i>Corvus corone corone</i>
Rougegorge familier : <i>Erithacus rubecola</i>	Grand corbeau : <i>Corvus corax</i>
Grive litorne : <i>Turdus pilaris</i>	
Merle à plastron : <i>Turdus torquatus</i>	